

Le Petit Chémereaudais



2018



Dans ce bulletin N°30 :

Le mot du maire	1
Etat Civil	2
Infos utiles.....	3
Les déchèteries.....	4
Tarifs communaux.....	6
Les Travaux.....	7
Rénovation Eclairage Public.....	9
Pluviométrie.....	10
Nos associations.....	11
Eaux de Vienne.....	18
Informations Energies	19
Informations ComCom.....	20
Informations diverses	21
Travaux du CREN.....	23
Formalités administratives.....	24
La Vonne.....	26
Recensement	28
Service Logement Jeunes	29
Présence Verte Services.....	30
L'ADMR—L'envol.....	31
Réseau gérontologique	32
Mission Locale Rurale	33
Les assistantes maternelles.....	34
Framboisine	35
Le pays des six vallées.....	36
UFC Que Choisir	38
Les recettes de Tony.....	39
Revue de presse.....	42
Espace détente	49
Demande de badge - Déchèterie.....	50
Notes	51

Le Mot du Maire



Voilà 2018, à priori une année tranquille, les élections sont passées.

La France a un Président, la Vienne ses députés, pour nous Sacha HOULIE, et ses sénateurs, pour nous Yves BOULOUX.

Au congrès des Maires, le Président s'est engagé ; il n'y aura pas de diminution des budgets communaux ni par une baisse de dotations, ni par la suppression de la taxe d'habitation intégralement compensée.

Durant son mandat, il n'y aura pas non plus de réforme territoriale, pas de fusions de communes obligatoires ou de modification des compétences des diverses collectivités ; communes, communauté de communes, département, région, métropole, etc...

Cela crée un peu de visibilité pour la fin du mandat communal (mars 2020) et permet d'engager sereinement les améliorations à venir en particulier la traversée du bourg qui va être un chantier important, réparti sur les deux années 2018-2019.

Faites preuve de patience et de compréhension pendant les travaux. Afin de n'avoir aucun accident à déplorer, respectez simplement la signalisation du chantier.

Bonne année 2018 et bonne lecture.

Claude LAMBERT



NAISSANCES

JORIGNE Rose Alice <i>à Poitiers</i>	22/01/2017
POUPARD Julia <i>à Poitiers</i>	28/06/2017
LAURET Alicia <i>à Poitiers</i>	28/08/2017
CHIL Alice Josette Eliane <i>à Poitiers</i>	01/09/2017
COURGEAU Evangéline Emilie Aurore <i>à Poitiers</i>	18/09/2017
FERRON Nilia Charlotte <i>à Poitiers</i>	17/10/2017
CANDUSSO Margot Valeria <i>à Poitiers</i>	28/10/2017
GAURIER SITTHISACK Anura <i>à Poitiers</i>	01/11/2017

DECES

M BRUNET Gilbert Alexandre	décédé le 04/03/2017
M SEGUIN Michel Christian	décédé le 23/06/2017
Mme MICHAUD Monique Née FOUCHER	décédée le 20/11/2017



Horaires de la Mairie



Lundi	8h30-12h45	13h15-16h30
Mardi	8h30-12h45	13h15-16h30
Mercredi	8h30-12h30	fermée
Jeudi	8h30-12h45	fermée
Vendredi	8h30-12h45	13h15-16h30

Les permanences

M Claude LAMBERT, Maire Sur Rendez-vous (06.70.73.84.83)

Mme Rita NORESKAL, 1ère Adjointe Le Lundi matin de 09h30 à 12h30

M. Alain THOREAU, 2ème Adjoint Le Mardi matin de 09h00 à 12h00

M. Orlando PASQUIER, 3ème Adjoint Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Le personnel communal

Service administratif

Secrétaire

Fatimazhora BARKATOU

Service Technique



Adjoint Technique de 2ème classe

Bernard BARRUSSEAU



Adjoint Technique de 2ème classe

Emmanuel GENTILLEAU

Les agents de la commune sont à votre service, la courtoisie ne peut que les rendre plus efficaces...

Nos coordonnées

Mairie de MARIGNY-CHEMEREAU

3, rue du parc

86370 Marigny-Chémereau

Tel / Fax : 05 49 43 41 90

Courriel : contact@marigny-chemereau.fr

Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce [badge gratuit](#), veuillez remplir le formulaire disponible à la fin de ce bulletin.

HORAIRES du 1er octobre au 31 mars

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–17h
Mardi	14h–17h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–17h	–	14h–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–17h	–	14h–17h
Samedi	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h

HORAIRES du 1er avril au 30 septembre

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–18h
Mardi	14h–18h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–18h	–	14h–18h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–18h	–	14h–18h
Samedi	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée le mardi. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.



Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- ◆ Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- ◆ Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- ◆ Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- ◆ Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- ◆ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- ◆ Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.



Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

Souriez, on vous facilite le tri !

Il est plus que jamais indispensable de renforcer nos efforts pour respecter les consignes de tri et préserver ainsi notre environnement. Vous trouverez ci-dessous toutes les clés pour bien trier au quotidien.

Ensemble, devenons exemplaires sur le tri de nos déchets !

Un doute, une question ?

Contactez nous au 05.49.89.02.89
ou environnement@valleesduclain.fr

Je trie à la maison

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons
Bouteilles d'huile, flacons de produits d'hygiène ou ménagers, bidons de lessive...

Pots, barquettes et films
Pots de yaourt, barquettes de fruits, sachets de produits congelés, sacs en plastique, barquettes polystyrène, pots horticoles, films étirables...

EMBALLAGES EN CARTON
Briques alimentaires, cartonnettes...

EMBALLAGES EN MÉTAL
Boîtes de conserves, aérosols vides, barquettes et papiers en aluminium, bidons métalliques...

Pour faciliter le recyclage de mes emballages je les vide bien (inutile de les laver) et je ne les imbrique pas

Sac ou Bac jaune*

*selon votre commune de résidence.

Composteur

**BIO DÉCHETS
PETITS DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Restes de repas, épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fanes de légumes, fleurs, brindilles, feuillages...

Bac noir*

ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables, non compostables : couches, déchets d'hygiène, papiers gras, paquets de café, éponges, mégots de cigarettes, ustensiles de cuisine...

*dans un sac bien fermé

Le coin du vrai ou faux

Les bacs noirs sont retirés : FAUX

Aucune issue pour les déchets du bac noir ! Une fois collectés ils sont transférés au centre d'enfouissement de Gizay.

Le paquet de café va dans le bac noir : VRAI

Comme le paquet de chips ou la compote à boire, cet emballage est composé de plusieurs matières (plastique et aluminium). Actuellement les recycleurs ne sont pas en mesure de prendre en charge ce type d'emballage.

Les composteurs peuvent être retirés gratuitement : VRAI

Contactez la Communauté de communes pour fixer un rendez-vous pour le retrait de votre composteur.



Tarifs des salles communales

Année 2018	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	150 €	190 €	300 €
Habitant hors commune	150 €	190 €	390 €
Associations communales	70 €	80 €	210 €
Associations hors commune	150 €	190 €	390 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	80 €	90 €	100 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	80 €	90 €	170 €
Cauton salle et rangement	400 €	400 €	600 €
Forfait ménage	40 €	50 €	90 €

1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

Tarifs du cimetière

Caveaux, tombes	Tarifs 2018
Concession trentenaire	130 €
Concession cinquanteenaire	180 €
Concession perpétuelle	1000 €

Tombes (1m x 0.50 m), incinération	Tarifs 2018
Concession trentenaire	95 €
Concession cinquanteenaire	125 €
Concession perpétuelle	1000 €

Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2018
10 ans	270 €
20 ans	430 €
30 ans	580 €
40 ans	740 €



Au delà du travail habituel des personnels communaux dont il faut louer la compétence et la disponibilité une série de travaux a été entreprise dans la commune depuis le début de ce mandat :

- ◇ Réfection du plancher du bureau du maire,
- ◇ Installation d'un adoucisseur d'eau potable pour protéger les installations dans les salles des fêtes,
- ◇ Installation d'un lave-vaisselle dans la petite salle des fêtes,
- ◇ Renforcement des portes des ateliers municipaux,
- ◇ Réalisation d'une boîte à livres installée sur le parking de la mairie,
- ◇ Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques place de la salle du parc,
- ◇ Voirie : Remise en état des routes à :
 - La Trincardière,
 - Le Fouilloux,
 - La Chemelière,
 - Chaguin,
 - La Cigonière,
 - Le Rézeau
 - Giez

Zones à 30 km/h :

- Du bout du pont au moulin de Marigny-Chémereau
- Dans la traversée du village de La Roche
- ◇ Pose de panneaux de limitation à 25 km/h pour les engins agricoles dans la traversée du bourg,
- ◇ Réfection complète de la route de La Roche jusqu'à Vivonne avec la Communauté de communes des Vallées du Clain.
- ◇ Réalisation d'un plan de gestion de suppression des pesticides applicable à partir de 2016.
- ◇ Mise aux normes des toilettes pour handicapés dans la salle des fêtes de la mairie.
- ◇ Réfection complète de la passerelle de TALLERAND
- ◇ Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le bourg
- ◇ Changement de l'éclairage public du bourg
- ◇ Amenée du haut débit en mars 2017

Divers achats ont été effectués pour faciliter le travail de nos employés municipaux :

- ◇ Aspirateur de feuilles sur remorque,
- ◇ Balayeuse de rue
- ◇ Remplacement du taille-haie, de la tronçonneuse, et de la débroussailleuse,
- ◇ Renouvellement des ordinateurs,
- ◇ Changement du photocopieur
- ◇ Nouvelle tondeuse autoportée homologuée route

Les travaux commencés en 2017:

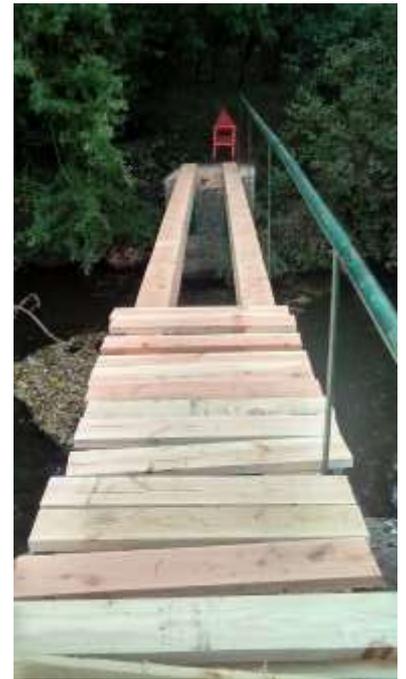
- ◇ Eclairage du parc
- ◇ Eclairage public de Giez

Les Prévisions pour 2018 :

- ◇ Aménagement du centre bourg 2018/2019
- ◇ Mise aux normes de la station d'épuration de La ROCHE
- ◇ Créations de chemins de randonnée reliant Marigny-Chémereau aux autres communes de la communauté de communes
- ◇ Poursuite des travaux de voirie
- ◇ Début des travaux de l'AFAF (association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier) : remise en état des chemins, arrachage et plantation de haies, etc...

Photos de la réfection de la passerelle de TALLERAND

Avant les travaux...



...après les travaux



Au niveau national, l'éclairage public représentait en moyenne 18% des charges des collectivités en 2012 et 37% des dépenses liées à l'énergie. Pour notre commune, cela représente 19.4% des dépenses électriques. Le coût de l'électricité étant en constante augmentation, notre commune a choisi de réaliser la rénovation énergétique de son éclairage public.

En modifiant ou remplaçant les luminaires très consommateurs d'énergie et en modifiant les durées d'éclairage, notre commune devrait passer d'une étiquette A à une étiquette A+, ce qui représente une réduction de 43% de la consommation d'électricité liée à l'Eclairage Public.



Illustration : étiquette énergétique avant et après travaux.

Pour ce faire, 32 lampadaires énergivores sont prévus dans cette rénovation. , 15 lampadaires ont été remplacés dans la traversée du bourg. La suite de ces travaux concernera la modification des plages horaires de l'éclairage public. Son extinction se fera à terme de 21h30 à 6h30. Le traitement des 17 autres lampadaires devra être terminé avant la fin de l'été 2018.

Outre son aspect économique, ce premier volet de travaux contribue à lutter contre la pollution lumineuse et ses conséquences néfastes sur l'environnement notamment. En effet, les spécialistes estiment que 20% de la biodiversité mondiale est impactée par cette pollution. Attractive ou répulsive selon les cas, la permanence d'éclairages artificiels perturbe les cycles biologiques, le comportement et les déplacements des insectes, oiseaux ou petits mammifères entre autres.

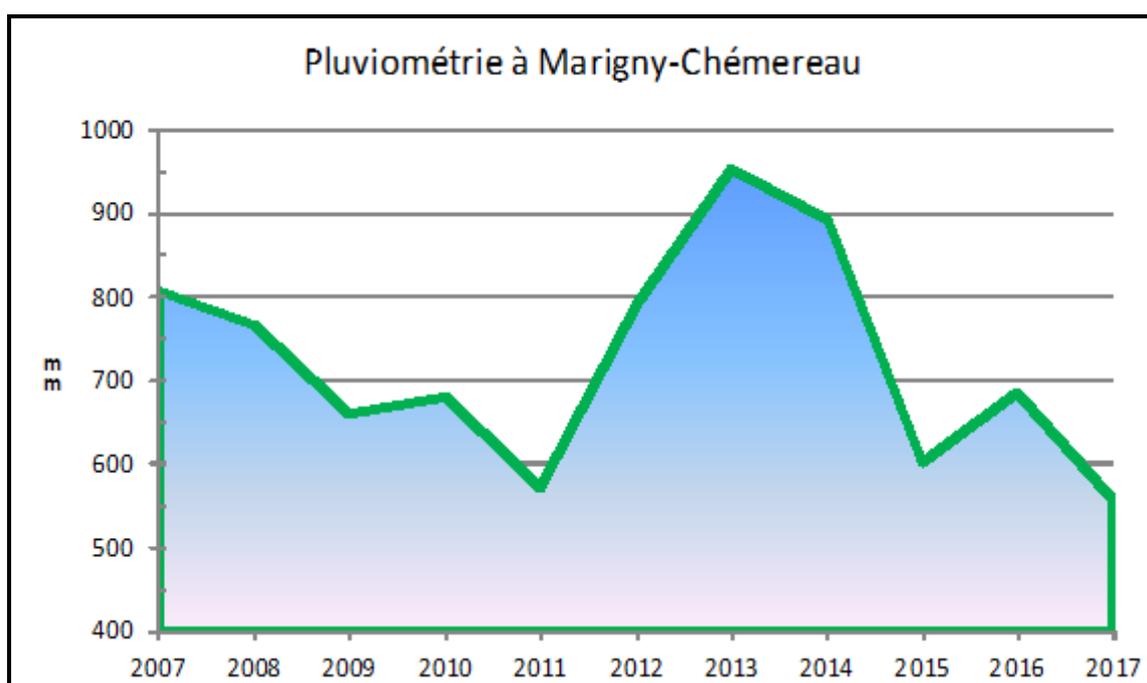
Ces travaux dont le montant s'élève à 23938 € bénéficient d'un subventionnement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Ademe dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnementale (40%), d'un financement TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – 20%) dans le cadre de la convention du Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et d'un financement du Syndicat Energie Vienne (20%). Le reste à charge pour la commune sera donc de 20% soit 4788 €.



PLUVIOMETRIE (en mm) relevée au lieu-dit « Le Fouilloux »

(Merci à Françoise et Dominique THEBAULT)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	86	92	80	28	26	26	65	121	84	128	36
Février	111	28	12	89	55	5	50	147	56	113	55
Mars	87	69	24	33	17	20	65	25	48	74	87
Avril	33	93	58	24	4	137	98	55	18	56	7
mai	86	60	70	45	7	53	99	129	61	105	64
Juin	147	106	49	87	32	67	112	35	80	50	55
Juillet	60	28	30	15	69	38	95	81	13	10	34
Août	73	66	2	37	75	8	26	127	56	2	36
Septembre	13	42	32	18	51	65	80	18	69	27	42
Octobre	19	54	42	40	23	161	77	70	34	37	32
Novembre	42	96	158	114	35	69	119	54	43	60	30
Décembre	49	31	104	150	177	141	68	30	39	24	77
Total	806	765	661	680	571	790	954	892	601	686	555



L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréé)



Lors de l'inauguration du nouveau local de l'ACCA le 8 décembre 2017



L'ACCA de Marigny Chémereau a tenu son assemblée générale au mois de juin 2017, à la salle des fêtes de la Mairie, Monsieur le maire nous a honoré de sa présence et nous avons eu une bonne participation des chasseurs.

Les comptes financiers ont été présentés par le trésorier Monsieur THOREAU Alain et ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ACCA comprend à ce jour 41 adhérents, sociétaires et actionnaires pour la saison 2017/2018.

Le bureau ainsi que les membres de l'ACCA, les sociétaires et actionnaires remercient M. le Maire ainsi que son conseil municipal pour la subvention qui nous a été accordée pour la réalisation de notre local de chasse en 2017 qui a été inauguré au mois de décembre 2017 en la présence de M. le Maire ainsi que certains membres du conseil municipal.

Manifestation 2018 :

- Banquet annuel des chasseurs le dimanche 8 avril 2018.
- L'assemblée générale aura lieu à la fin du 1er semestre 2018.

La Composition du bureau est la suivante :

Le Président : M. Philippe CHIL
Vice-président : M. Jean-Géraud LILA
Le Trésorier : M. Alain THOREAU
Le Secrétaire : M. Claude BARJULT
L'Adjoint Trésorier : M. Tony TEXIER
L'Adjoint Secrétaire : M. Jérôme PROUST

Membres du Conseil d'Administration :

- M. Robert BLUGEON
- M. Robert GENDRE
- M. Jérémie MARTEAU

Le club de l'amitié permet aux personnes retraitées de se rencontrer pour des activités conviviales.



Madame Viault, Présidente félicite tous ses adhérents pour leur participation aux différentes manifestations au cours de l'année.

4 repas, 3 concours de belote, 1 voyage, des randonnées pédestres chaque lundi à partir de 9 heures, goûters et divers jeux les 2ème et 4ème mardis de chaque mois. Le club compte 93 adhérents. Ci-dessous le calendrier des manifestations 2018. La sortie Voyage est à l'étude.

Calendrier 2018

Mardi 23 Janvier	Assemblée Générale
Mercredi 7 Février	Concours de Belote
Jeudi 5 Avril	Repas annuel
Mercredi 16 Mai	Concours de Belote
Mardi 7 Août	Buffet Campagnard
Mercredi 5 Septembre	Concours de Belote
Jeudi 4 Octobre	Choucroute
Mardi 11 Décembre	Repas de fin d'année

Bureau

Présidente	Mme VIAULT Edith
Vice-présidente	Mme GENTILLEAU Paulette
Secrétaire	Mme. CHIL Eliane
Vice-secrétaire	Mme TEXEREAU Jacqueline
Trésorier	M. AYRAULT Joël
Vice-trésorier	M. DELINEAU Bernard

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.



Départ pour une journée à Rochefort (la corderie + Hermione et restauration sur place) ...

Pour tout renseignement contacter M Bellin Didier tél 06 18 13 50 09

DATES A RETENIR POUR 2018

- * **Samedi 27 janvier : poule au pot (sur réservation)**
- * **1er week-end de Juillet, Samedi 7: Fête annuelle**
- * **Dimanche 7 Octobre : Fête du four**

Vide grenier **Gratuit**
 Pétanque 5 € par joueur



L'équipe de l'espoir et des aînés prête pour une nouvelle fête du four malgré le mauvais temps

Bureau

Président	Bellin D
Vice-président	Moine H / Duchesnes F
Trésorière	Chil V
Vice-trésorier	Moineaud A
Secrétaire	Collet O
Vice-secrétaire	Bellin M E
Responsable artifice	Thoreau A
Responsable restauration	Rougier P
Suppléant	Ayrault J
Responsable communication	Moine M-O
Vice-responsable	Bellin M



VOTRE CLUB DE POKER DE MARIGNY CHEMEREAU

Pour de plus amples renseignements ou si vous voulez contacter le bureau du VPT86 :

Site : www.vivonnepokerteam.fr

Mail : contact@vivonnepokerteam.fr

Tél : 07 83 56 06 06

(Pas de publication reçue avant le bouclage de ce bulletin)



- LGV :** **Les victimes de la LGV**
Des mesures de bruit sans illusion
Recul de l'Etat
Aménagement foncier, encore des retards
- INTERNET RAPIDE ADSL :** **Progrès énormes mais bricolage du réseau filaire cuivre**

« Les victimes de la LGV se font entendre »

C'est le titre de la Nouvelle République du jeudi 23 novembre 2017 à la suite d'une manifestation à Poitiers devant la Préfecture organisée par les Associations de défense des riverains.

La mise en exploitation de la LGV en juillet 2017 a déclenché des milliers de protestations contre les bruits tout le long de la ligne.

Ce que les Associations de défense et certains maires avaient annoncé et craint est arrivé. Des bruits élevés, parfois insupportables perturbent la vie quotidienne, le sommeil et malheureusement parfois la santé de certains. Quel choc de penser que son logement vient de perdre 30 à 40% de sa valeur et qu'il faudra renforcer l'isolation phonique de ses ouvertures et de son toit ! Ce que déjà des riverains viennent de faire, à leur frais, pour moins souffrir.

Les habitants de Marigny-Chémereau sont eux aussi touchés, comme prévu à la Chebannetière, à la Trincardière ou à Fouilloux mais aussi à des endroits beaucoup plus éloignés de la ligne comme la Vachour, la Roche, la Fouillauderie ou la Moinerie.

Les situations ou les ressentis sont divers :

- niveau du bruit de passage à l'extérieur comme à l'intérieur des habitations,
- pic de bruit de très grande amplitude avec parfois des effets de surprise avec des paniques,
- longueur de la perturbation,
- vibrations dans la maison et même dans son corps,
- variabilité de la perturbation en fonction du type de train, de sa vitesse, des conditions météo et des échos ce qui surprend toujours même si on s'habitue aux passages quotidiens,
- insupportable bruit métallique ou dans d'autres cas d'inquiétants grondements.

Campagne de mesures acoustiques

Conformément à ses engagements contractuels, le concessionnaire de la LGV SEA Tours -Bordeaux, LISEA a déclenché dès septembre une campagne de mesures acoustiques confiée à un organisme dit indépendant le CEREMA. Cet organisme vérifiera seulement que les limites du cadre réglementaire à prendre en considération pour les projets ferroviaires ne seront pas dépassées, à savoir un bruit moyen de 60 décibels de 6h à 22h et de 55 décibels de 22h à 6h. Nous avons toujours protesté contre ce bruit moyen non significatif d'un bruit intermittent. La gêne des riverains n'est pas mesurée alors qu'elle est mesurable avec d'autres indicateurs.

Il ne faut pas s'attendre à des miracles, sauf cas très particuliers où des erreurs de conception technique des protections ont eu lieu. Le problème des riverains restera entier.

Recul de L'Etat

L'Etat a laissé en indécision différents sujets comme le droit au départ ou les indemnisations de perte de valeur des biens. Il se retranche derrière son partenaire Public-Privé pour ne pas répondre aux souffrances et aux demandes des riverains de la ligne. L'Etat est en fort recul par rapport à son action contre les nuisances phoniques de la ligne LGV Méditerranée dans le sud de la Drome où après avoir permis un droit au départ jusqu'à 300 m de la ligne, il avait déclenché une mission de son service de contrôle, le Conseil Général des Ponts et Chaussées qui a évolué depuis vers l'Autorité Environnementale du Conseil général de l'environnement. La mission du Conseil Général des Ponts et Chaussée avait rencontré systématiquement les organismes nationaux, les élus et organismes départementaux, les élus communaux, les Associations et des riverains impactés,



puis défini avec eux un plan d'améliorations acoustiques avec un programmes de plusieurs millions d'euros. La même opération avait été faite auparavant dans le secteur nord de Valence suite aux plaintes des riverains. Ce recul de l'Etat sur la défense des riverains et l'ardeur pour la protection de l'environnement au niveau du projet et de l'Autorité Environnementale a pu faire dire à certains que l'homme a été moins respecté que beaucoup d'autres éléments de la nature. De nouvelles mesures législatives doivent être prises pour protéger les riverains mais compte tenu de la pression des aménageurs il faudra beaucoup de conviction et de tempérament au groupe de députés qui se lancera dans cette marche de justice et de progrès. Les Associations doivent sans hésitations revendiquer et manifester contre Vinci-LISEA qui s'est limité à respecter la norme sachant qu'elle ne protégeait aucunement les riverains. C'est une bataille de communication contre l'image de marque d'un immense groupe qui visiblement a profité des faiblesses de l'Etat au détriment des hommes. Vinci nous doit un péage !

Aménagement foncier

Il progresse peu à peu en cumulant les retards. Le 8 décembre dernier la commission communale a commenté l'Avis délibéré de l'Autorité Environnementale du 11 octobre sur l'impact du projet proposé par la commission et sur sa prise en compte de l'environnement. L'avis signale des insuffisances notables de la situation initiale dans le domaine des chauves-souris et des zones humides. Il recommande de limiter l'arrachage de haies protégées sinon d'étayer pour chacune d'entre elles, de mieux justifier le besoin du drain sur le plateau enfin d'évaluer les effets des travaux sur les insectes, les amphibiens et sur leurs habitats. La commission a pris différentes décisions pour essayer de répondre aux recommandations et pour justifier certains points sachant que Marigny-Chémereau a été une des communes rurales les plus affectées par la LGV.

Tous ces travaux sont préparatoires à l'enquête publique finale qui pourrait avoir lieu, sans certitude, dans quelques mois.

Internet rapide

Un énorme progrès a été fait mais la gestion des lignes téléphoniques aériennes en cuivre laisse à désirer ; l'intervention permanente des sous-traitants d'ORANGE sur des boîtiers saturés et très facilement accessibles déclenche parfois la panne du voisin au moment d'une intervention. Au moment où les fils électriques sont enterrés y compris dans les hameaux de certaines communes, il faudra réfléchir au futur des poteaux téléphoniques qui penchent dans tous les sens.

Notre Association, son président et son conseil vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.

Jean-François Guillé

le 27 décembre 2017



L' A.A.P.P.M.A : LE GARDON VIVONNOIS

Le Conseil d'Administration

Président : SAPIN Rémy (06 34 50 72 11)

Vice Président : LOGNON Christian

Président d'honneur : FROUIN Jean

Secrétaire : GRANIER Dominique

Trésorier : RIVAULT Patrick

MEMBRES : BUISSON Marc, CHARPENTIER Jean-Claude, DEBELLE Joël, DEJEAN Bernard, DELAVEAU Joël, DUBOIS Jean-Louis, EVRARD

Charles, GIRARDIN Michel, LUCAS Jacky, MICHAUD Daniel, PASQUIER Bernard.

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

L'A.A.P.P.M.A s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny Chémereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Plus de 6500 € sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons ...

L'année 2017 au niveau hydrométrie très faible a eu pour effet un assèchement de certains cours d'eau. Mauvaise année pour les poissons et les pêcheurs Plusieurs signalements de poissons morts, en particulier des carpes près de la Poste de Vivonne. Malgré cela, l'on constate une amélioration de la qualité de l'eau, présence plus nombreuse des goujons et des vairons ainsi que de truitelles en 1ère catégorie.

Des efforts sont faits sur les réaménagements de certains cours et la réparation d'ouvrages sur le Clain et la Clouère.

L'AAPPMA du Gardon Vivonnois a restauré la frayère à brochets de Danlot en espérant que celle-ci se remplisse durant l'hiver.....

Après la vidange de l'étang de Château Larcher, le remplissage a été impossible. Des travaux seront faits prochainement.

2 parcours de pêche à la truite pour 2018, à la base canoë-kayak à Vivonne et à Marnay de chaque côté du pont : 6 déversements de 50 kg de truites seront effectués à raison d'un tous les quinze jours à partir de l'ouverture de la pêche.

L'alevinage des autres rivières sera réalisé pendant la saison.

L'AAPPMA a organisé le 11 juin, une fête de la pêche à Vivonne qui a connu un franc succès, en particulier la pêche à la truite pour les enfants.

La vente des cartes de pêche est en baisse pour cette année..... donc difficultés de trésorerie et donc baisse du réempoissonnement.

Vers un prix unique de l'eau pour tous, en 2018



Eaux de Vienne mettra en place un tarif unique de vente d'eau potable pour les usages domestiques, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, à compter de 2018. Le prix par m³ avoisinera les 2,19€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. Cette décision historique, prise en Assemblée Générale de décembre 2015, consolide le statut départemental d'Eaux de Vienne et contribue à une équité entre tous les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires. « Les besoins d'investissement pour l'avenir pourront être assurés afin que le patrimoine transmis aux générations futures réponde bien aux considérations du développement durable. » précise Yves Kocher, Directeur Général des Services.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu

(soit 60 euros HT d'abonnement et 1.35 € HT/m³).

Un service gratuit sur l'ensemble du territoire

En 2018, l'ensemble des 160 000 abonnés du syndicat Eaux de Vienne-Siveer auront accès au prélèvement mensuel pour régler leur facture d'eau. L'intérêt pour un abonné d'opter pour ce mode de règlement est de faciliter la maîtrise de son budget en étalant sur l'année le paiement de sa facture d'eau, sans se soucier des délais. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur son compte est le même, sur la base d'un échéancier qui lui a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle.



Plus d'informations sur www.eauxdevienne.fr

Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné » pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.

SOLIHA

AYEZ LE REFLEXE

INFO → ÉNERGIE
en NOUVELLE-AQUITAINE

PERMANENCES sur RDV
Territoire des Vallées du Clain
09h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00

2017	2 ^{ème} Mercredi	4 ^{ème} Vendredi
Octobre	11	23
Novembre	8	27
Décembre	13	18

2018	2 ^{ème} Mercredi	4 ^{ème} Vendredi
Janvier	10	26
Février	14	23
Mars	14	23
Avril	11	27
Mai	X	25
Juin	13	22
Juillet	11	27

Lieu des permanences : (sur rendez-vous)
siège de la communauté de communes
25 route de Nieuil
86 340 La Villedieu-du-Clain

CONTACT: Espace Info Energie
05 49 61 61 91
soliha86@eie-na.org

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOREGIES

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, est signataire de la charte d'engagement « Coup de pouce économies d'énergie ».

SOREGIES s'engage ainsi aux côtés des ménages afin de les accompagner financièrement dans certains travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Cela se traduit par une prime pouvant aller jusqu'à 1 330 €* pour l'isolation de 100 m² de toiture, 800 €* pour un remplacement de chaudière à haute performance énergétique ...

Pour découvrir toutes les modalités de cette offre et estimer le montant de la prime à laquelle vous pourriez prétendre, rendez vous sur le site www.soregies.fr ou contactez SOREGIES au 05.49.44.79.00

SOREGIES
votre partenaire éco-énergies

Nous vous offrons une prime pour vos travaux de rénovation énergétique

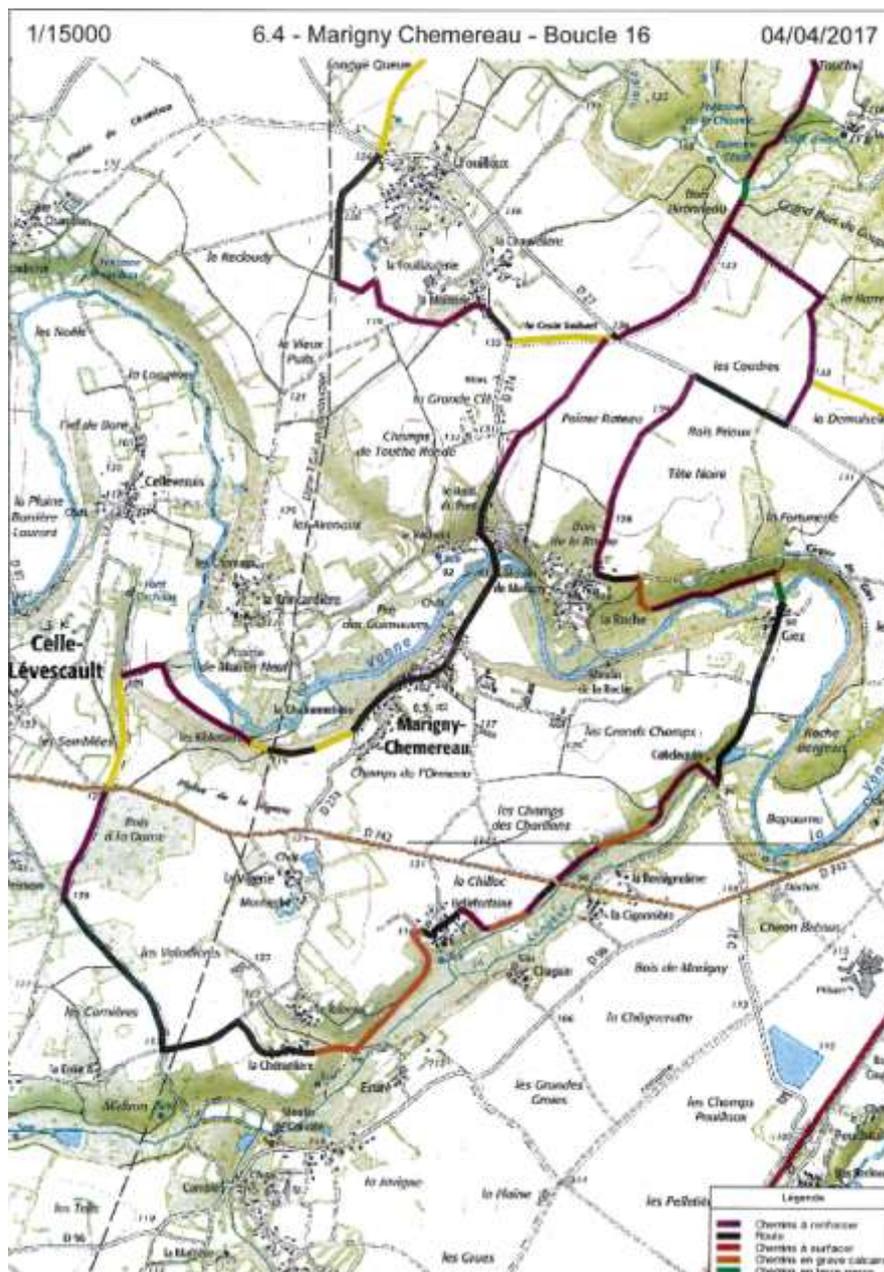
Pour vos travaux d'isolation ou de changement de chauffage, contactez-nous avant le début de votre projet pour bénéficier d'une prime*

CEE

* ce montant varie en fonction des conditions de ressource du foyer et du type des travaux réalisés



Les chemins VTC : Les travaux de création de chemins VTC pour réunir les parcours de balades (VTT, VTC, pédestre, cavaliers) rejoignant toutes les communes de la Communauté de Communes des Vallées du Clain sont commencés. Bien évidemment Marigny-Chémereau va bénéficier de cette initiative. Le trajet prévu est illustré sur le plan ci-contre.



PLUi : les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi vont bon train. Le Projet d'Aménagement et du Développement Durable PADD qui définit les bases politiques de l'aménagement du territoire entre dans sa phase de construction. La définition des zonages (naturels, agricoles, urbanisables...) s'ensuivra.

Tous les documents d'urbanisme se trouvent sur le site internet www.vallées-du-clain.fr à l'onglet «territoire de projets» puis «urbanisme».

GEMAPI : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera obligatoire pour les Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018. La Communauté de Communes des Vallées du Clain a souhaité transférer cette compétence au Syndicat du Clain Sud déjà bien investi et expérimenté dans la gestion des eaux fluviales et de ruissellement. La Vonne est particulièrement concernée par cette gestion visant l'amélioration de la qualité écologique de l'eau...

Les élus auront la charge d'y représenter la commune et la communauté de communes.



Nos amis les animaux :

vous adoptez un animal (qui ne vous l'a pas demandé), vous en êtes responsable.

Cet animal doit être convenablement nourri et entretenu, c'est une charge qui vous incombe.

Il ne doit pas devenir une nuisance pour le voisinage (abolement intempestif, morsure, peur...) là encore c'est à vous, propriétaire qu'en reviennent la charge et la responsabilité.

Il ne doit pas non plus divaguer ou errer au hasard de ses rencontres, encore moins s'introduire chez autrui...

Un arrêté municipal est pris dans ce sens, les chiens errants seront, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant, enlevés et déposés à la SPA. Le propriétaire identifié se verra infliger une amende réglementaire de 38€ plus une participation aux frais d'enlèvement et de transport de 20€.

Ne laissez pas seul en situation inquiétante vos animaux de compagnie, ils sont doués de sensibilité, la loi le reconnaît depuis peu. Prenez en bien soin, ils vous le rendront largement.

Si pour une raison quelconque, vous étiez en difficulté avec votre animal, rapprochez-vous de la mairie pour rechercher une solution.

Cohabitation avec la LGV... :

Oui, le bruit de la LGV est une nuisance, une nuisance encore plus grande quand on y ajoute des vibrations.

Dés le début, Marigny-Chémereau s'est positionnée auprès des autres communes concernées, ainsi que des associations motivées. Une information à notre député Sacha Houlié semble avoir été entendue. Une première réponse nous dit que les ministres concernés ont pris connaissance du problème et que les unités de mesures du bruit utilisées par COSEA sont considérées comme inopérantes.

C'est un premier pas, mais obtenir des améliorations sera un combat long et difficile pour lequel la mobilisation de tous sera nécessaire. (5 Chéméraudais étaient présents au rassemblement de Fontaine le Comte..)

Pour mémoire, il peut être utile de se souvenir que la décision de construction de la LGV Sud Europe Atlantique a été prise en 2009 suite aux avis du Grenelle de l'environnement qui préconisait à l'époque la construction de 2000 km de voies à grande vitesse pour une réduction de 20% des émissions de CO2 dans le secteur du transport !!!

Le point sur l'Aménagement Foncier :

L'AFAF « l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier » est opérationnelle depuis longtemps.

Elle est en attente des décisions du conseil général de l'environnement et du développement durable CGEDD et du financement par COSEA.

La dernière commission communale qui s'est tenue à Marigny-Chémereau le 08/12/2017 a fait aux instances décisionnelles des propositions cohérentes qui devraient emporter leur assentiment. Dans ce cas les premiers travaux pourraient commencer après l'enquête publique qui devrait avoir lieu en mai/juin 2018. La répartition parcellaire prendrait effet dans le deuxième semestre 2018

Les avancées ne seront possibles qu'après l'accord du CGEED.



Réserve de substitution ou bassines : Dans le département de la Vienne, un projet de 41 bassines ou réserves de substitution a été élaboré. Une de ces bassines doit-être implantée sur le territoire de Marigny-Chémereau. L'objectif est de prélever de l'eau lorsque le débit de la rivière est élevé et de restituer cette eau en période d'étiage pour irriguer les cultures. Ceci permettrait, lorsqu'il y a moins d'eau dans la rivière d'arroser les cultures sans faire de prélèvement direct afin de préserver une meilleure qualité de l'eau.

Le conseil municipal a voté : 2 pour, 8 contre et 2 abstentions. Plusieurs arguments ont été avancés:

L'agriculture doit évoluer vers d'autres pratiques moins consommatrices d'eau.

Le financement public est trop important

Le nombre d'agriculteurs bénéficiaires est trop limité (3).

Cependant la commission d'enquête s'est prononcée favorablement et ces constructions sont autorisées.

Assainissement non collectif : nos assainissements individuels ne sont pas toujours aux normes et sont parfois inexistantes ou inopérants.

Pour pallier cette carence de traitement des eaux usées, plusieurs organismes proposent des aides aux personnes qui veulent mettre aux normes leurs installations.

Pour les cinq installations les plus défectueuses, le département propose une aide. L'agence de l'eau en proposera une pour une douzaine supplémentaire fin 2018 début 2019.

Renseignez-vous à la Mairie pour savoir à quelle aide vous pouvez prétendre...

Un assainissement non collectif qui n'est pas aux normes peut générer un nombre important d'amendes plutôt élevées (voir la loi sur l'eau...).

Impôts Fonciers :

Un hebdomadaire poitevin a publié courant novembre un classement des communes du département ayant le plus augmenté les impôts fonciers. La commune de Marigny-Chémereau est classée cinquième avec une augmentation de 26.70% de 2011 à 2016. Au-delà de l'aspect sensationnel de ce chiffre exact, il est important de rappeler que le taux d'imposition foncière à Marigny-Chémereau est passé dans cette période de 10,09 % à 12,90 %

Alors que la moyenne départementale est de 22% et que la moyenne nationale est de 20%

Au-delà de ce « miroir aux alouettes » que sont les approches par pourcentage, il est important de savoir que pour un ensemble immobilier (170 m² habitable + 2000 m² de terrain), on paie toutes taxes confondues (habitation et foncier bâti) :

1 600 € à Marigny-Chémereau

3 000 € aux alentours de Poitiers

5 500 € à Poitiers.

La réponse a été faite à cet hebdomadaire qui en a publié une partie !!!



Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues le CREN « Conservatoire Régional des Espaces Naturels » s'intéresse à la zone en amont de l'ancien moulin de Cotelequin. Le CREN a acquis des terrains, a passé des conventions avec des propriétaires riverains de la Longève et il est prêt à commencer les travaux de réaménagement de cet espace naturel courant 2018. Le coût estimé des travaux est de 125 000€

Publication du CREN

Depuis 2006, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes intervient sur le site de la vallée de la Longève dans le but de mieux connaître, de protéger, de gérer et de valoriser auprès du grand public cette zone humide remarquable pour sa biodiversité : chauves-souris, loutres, genettes, libellules, oiseaux, etc. Pour parvenir à ces objectifs, le CREN est amené à dialoguer avec la commune, les riverains, les associations de



Figure 1 : zone humide "ouverte"

protection de la nature et plus largement l'ensemble des acteurs qui bénéficient de ce patrimoine naturel présent sur la commune : randonneurs, pêcheurs, chasseurs, etc. Le CREN intervient ainsi dans un esprit de concertation et de rigueur scientifique.

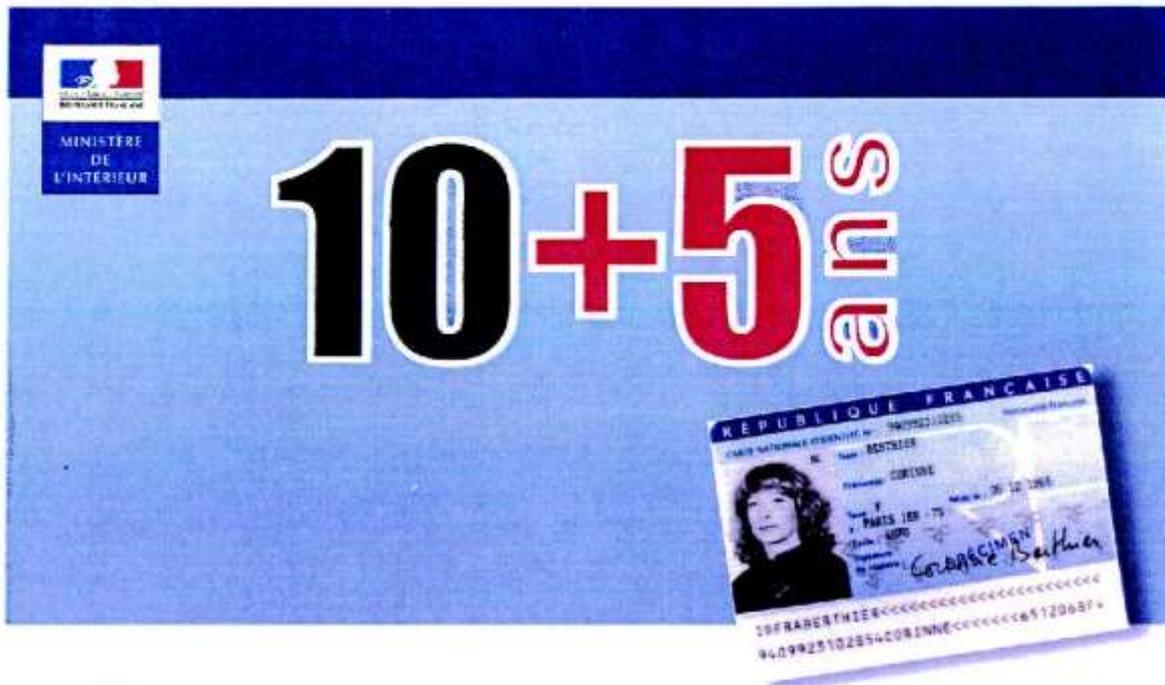
Globalement la zone humide est en bon état de conservation. Les quelques tronçons de la Longève les moins fonctionnels pour la faune et la flore ont été repérés et vont pouvoir faire l'objet d'un travail de restauration. Pour ce faire, un projet est en ce moment à l'étude avec l'objectif de renaturer une partie du cours d'eau pour le rendre plus accueillant : poissons, libellules et autres animaux y trouveront alors un meilleur habitat pour se nourrir, se cacher, se reproduire, etc.

Ce travail offrira ainsi aux adeptes de promenades en pleine nature un cadre agréable et plein de vie. Au-delà des aspects paysager et de biodiversité, une zone humide en bon état de conservation contribue également à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les milieux de roselières agissent en effet comme des filtres épurateurs naturels très précieux à une époque où la qualité de l'eau est devenue un enjeu de société. Les zones humides sont également très importantes du point de vue quantitatif : elles stockent l'eau en hiver et la restituent aux cours d'eau lors des périodes sèches.

Ce projet vise en particulier à restaurer le cours d'eau à l'aval du boisement humide coupé par la route départementale qui relie Vivonne à Lusignan. Les travaux auront lieu sur ce qui était il y a encore peu une peupleraie. L'étude préalable aux travaux a eu lieu en 2015 et 2016 : la commune et de nombreux autres acteurs ont été associés à cette réflexion.



Figure 2 : boisement humide



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.

- 1/ Les travaux sans autorisation
- 2/ Les travaux avec déclaration préalable
- 3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

Travaux	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Clôture et mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
piscine	Jusqu'à 10m ²	Entre 10 et 100m ² et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m ² ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Abris de jardin	Moins de 2m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Extension	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m ²	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagement des combles	Création d'une surface < 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

ATTENTION : Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .

UN DEFAUT DE DECLARATION PEUT ENTRAÎNER UNE TAXATION ARBITRAIRE SANS LIEN AVEC LES SURFACES REELLES

La Vonne

La Vonne prend sa source dans la commune de Vouhé dans les Deux-Sèvres à une altitude de



Le nom de Vonne vient du mot gaulois *vidu* qui veut dire petit bois. La Vonne serait donc la rivière de la forêt.

Au rec
Chém
Un rec
97,230

Nous r
ment c
Il est c
grande
Nous r

En amont de Ménigoute, la Vonne cascade sur les terrains granitiques.



Un
co
ter
Vo
an

Son cours devient beaucoup plus calme et sinueux en entrant sur les terrains calcaires.



*Un saule penché sur le ruisseau
Se mirait dans le cristal des eaux...*
(double hommage à Johnny Hallyday et à William Shakespeare)



Sur notre commune, la Vonne n'a qu'un affluent, la Longève, mais elle est alimentée par de nombreuses sources n'ayant pas de nom officiel.



C'est à la Fo
Cé, petite so
alimente la
près de Lus
que Mélusin
rencontra
Raymondin
futur époux

recensement du 29 Prairial an II (17 juin 1794), la commune de Marigny Chémereau comptait 8 moulins, 5 sur la Vonne et 3 sur la Longève.
 Le recensement fait en 1810 en mentionne 9 pour une production de farine de 100 quintaux par an.

La Roche	La Chausse	De poil
La Roche	La Chausse	De poil
Marigny	La Roche	De poil
La Roche	La Chausse	De poil
La Roche	La Chausse	De poil

Il n'y a pas d'indication sur la sorte de farine qui y était produite, le classement de l'époque se faisant entre blanche, brune, de toute espèce ou médiocre.
 Cependant il est indiqué que « les moulins portés au présent état ne tournent pas toujours. La sécheresse, les glaces et les fortes pluies les en empêchent. »
 On ne sait pas si le terme de moulin désignait alors une bâtisse, comme aujourd'hui, ou une meule.

Un ensemble de bâtiments gallo-romains comprenant un théâtre, des thermes et un temple fut construit dans une boucle de la Vonne à Sanxay. Ce site accueille chaque année un festival d'opéra en plein air.



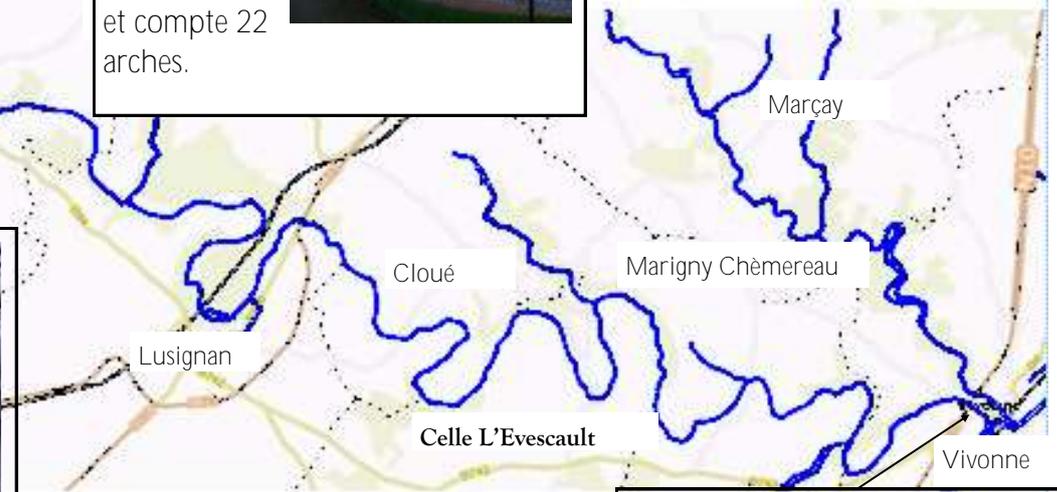
Aujourd'hui, 4 ponts et passerelles enjambent la Vonne sur la commune de Marigny Chémereau, sans oublier le viaduc de la LGV, mais on peut encore deviner les fondations d'un ancien pont qui se trouvait entre le moulin de Marigny et le moulin de la Roche.



Le viaduc ferroviaire qui enjambe la Vonne à Lusignan fut construit au 19ème siècle et compte 22 arches.



font de
 source qui
 Vonne
 ignan,
 ne
 son



La Vonne se jette dans le Clain à Vivonne après un cours de 73 km.





**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**



**BIENTÔT
16
ANS !**

**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?

Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation
à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc





L'association « Le Local » est une des maisons de quartier du centre ville de Poitiers. Sa spécificité est de réunir dans un même projet un centre socioculturel, une résidence habitat jeunes, une épicerie solidaire.

Dans le cadre de ses missions en faveur de l'habitat des jeunes, l'association développe un Service Logement Jeunes sur les territoires de Grand Poitiers, le pays des 6 Vallées, les communautés de communes de Neuville et de Mirebeau. Elle participe également à la mise en place d'un service logement jeunes départemental en partenariat avec différentes structures locales comme les structures habitat jeunes du département, la mission locale rurale centre et sud Vienne ou encore l'ADIL 86.

Le Service Logement Jeunes permet de sécuriser les parcours résidentiels des jeunes, en mobilisant une offre locative existante auprès des bailleurs privés et publics du territoire, d'informer et d'accompagner les propriétaires et locataires sur les aides, devoirs et droits de chaque partie. Il ne s'agit donc pas d'une agence immobilière puisque ce service ne consiste pas à gérer la relation locative en lieu et place des propriétaires.

Un Service Logement Jeunes est une façon individuelle et/ou collective d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes et les bailleurs en proposant ce que l'on nomme une médiation locative.

Margot Richard, conseillère habitat jeunes, reçoit les jeunes et, après analyse de leurs besoins, fait le lien avec les propriétaires sur le territoire du Pays des six vallées, Mirebeau et Neuville-de-Poitou ainsi que grand Poitiers. Sous différentes formes (captation de logement, mise en relation avec le propriétaire, médiation locative..) le Service logement jeunes vise à faciliter l'accès au logement autonome des jeunes de 16 à 30 ans. La signature d'une convention et une adhésion annuelle solidaire sont demandées à chaque propriétaire. Cette adhésion n'est due que lors de la signature du premier bail avec un jeune.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Margot Richard conseillère habitat au 05.49.62.24.01 ou par mail : servicelogementjeunes@lelocal.asso.fr



L'association réactive et proche de vous !



La téléassistance, pour votre sécurité 24h/24,

Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de **prévenir votre réseau de solidarité** et d'alerter les secours en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de **rester à domicile en toute sécurité !**



Nouveau !
Repas à la Carte

Le portage de vos repas à domicile

Trop occupé ? Plus d'idées ? Fatigué ?

Avec Présence Verte Services, facilitez votre quotidien et choisissez vos **menus à la Carte !**

Nouveautés : Le menu mouliné.

L'association propose également de **hacher ou couper fin** votre plat principal, sur demande.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune ! Renseignez-vous.



Présence Verte Services - 37, rue du Touffenet - 86 000 POITIERS

05 49 44 59 99 - www.presenceverteservices.com

N° d'agrément : SAP/402034003



Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et **à la Carte** : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur presenceverteservices.com - rubrique « nos menus ». Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS pour les habitants de la commune, renseignez-vous !



Plus d'infos au **05 49 44 59 99**



Découvrez notre gamme de service à la personne

La gamme DOMICILE

Avec ses services de ménage, repassage, l'ADMR met à disposition des professionnels compétents, qui savent répondre aux besoins et s'adapter aux exigences de chacun de ses clients, à tous les âges de la vie.



La gamme FAMILLE

L'ADMR est attentive au bien-être des enfants et soucieuse de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie (familiale, professionnelle et sociale).

Pour répondre à tous vos besoins, l'ADMR développe des solutions d'accueil individuel (garde d'enfants à domicile) ainsi qu'un soutien éducatif et moral en cas d'aléas de la vie (soutien à la parentalité).

La gamme AUTONOMIE

L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situations de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi téléassistance, transport accompagné. Une large palette de services qui répond aux besoins de chacun.



La gamme SANTE

Écourter un séjour à l'hôpital, recevoir des soins à domicile, c'est possible grâce aux services Santé. L'ADMR dispose d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Donnez du sens à votre engagement, devenez bénévole à l'ADMR

Rejoignez-nous !

Vous voulez être utile à ceux qui vous entourent, agir pour le développement local, vivre une expérience humaine enrichissante, partager et acquérir compétences et savoir-faire ?

Votre action se situe au cœur de l'humain...

- Réaliser des visites de convivialité auprès des personnes et des familles aidées.
- Créer du lien lors de l'animation ou de sorties en accompagnant les clients et leurs familles.
- Accueillir et renseigner les clients.
- Participer à l'évaluation des besoins de la personne.
- Proposer les services de l'ADMR.

... et de la vie associative

- Assurer la gestion du personnel.
- Réaliser le suivi de trésorerie.
- Participer à l'organisation des temps forts de l'association.
- Organiser le travail des intervenants.

Je veux être bénévole que dois-je faire ?

Prenez contact avec l'association ADMR. Nous vous rencontrerons pour mieux se connaître, échanger sur vos attentes et vous présenter nos missions. Ensuite, nous définirons ensemble vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.



Acteur de l'économie sociale solidaire et environnementale

46 Maisons des services à proximité de chez vous sur le département de la Vienne



Maison des Services ADMR

99 Grand Rue

86370 VIVONNE

Tél. : 05 49 18 06 88

E-mail : info.asso.vivonne.fede86@admr.org

Site internet : www.86.admr.org



MISSIONS

d'1 heure, 1 journée, 1 semaine, 1 mois, ou plus



Besoin d'un coup de main pour votre foyer, votre jardin ?

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants de + de 3 ans *
- Jardinage *
- Bricolage (peinture,...)
- Déménagement
- Manutention

☑ **Déduction fiscale ou crédit d'impôts de 50 %**

sous conditions

Besoin de personnel temporaire pour votre entreprise, association, collectivité ?

- Nettoyage de locaux
- Espaces verts
- Aide administrative
- Restauration
- Service cantine et garderie
- Activités périscolaires
- Aide en classes de maternelle
- Ripage
- Tenue de déchetterie

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

L'Envol vous propose des missions de travail et en parallèle un accompagnement dans votre projet professionnel.

Contactez-nous !

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 13h30-17h

10 Grand Rue - 86240 SMARVES

05 49 88 91 29

🌐 www.lenvol86.fr

✉ ai@lenvol86.fr

Smarves (Siège social)

4, bis rue des Ecoles

05 49 88 91 29

Ouvert du lundi au vendredi :



Le Réseau Gériatrique du Val de Vonne

Aide et soutien aux personnes âgées
dépendantes à domicile.

Le réseau gériatrique du Val de Vonne est **association loi 1901 créé en 2000 sous l'impulsion du Dr Michel BESSON**, pour aider les professionnels et les familles dans le maintien des personnes âgées à domicile. Le Conseil Général lui a délégué la mission de CLIC : **Centre Local d'Information et de Coordination : guichet d'information, d'orientation et de coordination pour les personnes âgées, leur entourage et les professionnels leur venant en aide.**

L'**équipe de professionnelles** est formée de 4 infirmières coordinatrices, 2 assistantes sociales, d'**1 secrétaire et 1 psychologue, assistée d'un médecin gériatre coordinateur (bénévole vice-président) et d'un médecin généraliste (bénévole président)**. Ces professionnelles compétentes et motivées sont au service de la population pour :

- répondre à toute question **d'ordre social et/ou médical concernant la personne âgée**
- évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales
- **proposer un plan d'aide adapté et aider à sa mise en œuvre et en assurer le suivi toujours avec l'accord de la personne, son représentant légal et/ou la famille, dans l'objectif d'un meilleur confort à domicile, d'une bonne coordination des soins et des aides**
- organiser en cas de grande difficulté une concertation réunissant la personne, sa **famille proche et l'ensemble des intervenants pour trouver ensemble les solutions les mieux adaptées et acceptées par tous**
- être en lien avec les établissements hospitaliers, pour les entrées ou sorties ou autre structure de prise en charge, afin de programmer une admission, parfois raccourcir une hospitalisation, **et en tout cas mettre en place les aides nécessaires lors d'un retour à domicile ou en famille.**
- Alerter la famille et le médecin traitant devant des éléments de santé préoccupants (**malnutrition, chutes, troubles psychiatriques, désorientation ...**).

L'intervention du réseau est **gratuite pour les personnes y ayant recours**. Le financement de l'association est assuré par le département, les EPCI sur lesquelles elle intervient, l'ARS, et les cotisations des membres de l'association. Il est essentiel que nos partenaires financiers continuent de nous aider, que nous ayons des adhérents cotisants pour assurer la pérennité de ce travail **essentielle dans notre société d'aide aux personnes âgées à vivre chez elles dans un bon état de santé, un confort décent et adapté aux éventuels handicaps, bref, dans la dignité.**

N'hésitez pas à nous faire appel pour vous-même ou l'un de vos proches. N'hésitez pas à rejoindre notre association si la situation des personnes âgées vous préoccupe.

Adresse : 29, rue de Chypre - 86600 Lusignan
Tél : 05.49.54.38.62
e-mail : reseauclic.valevonne@esante-poitou-charentes.fr



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2016, 2082 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur ACP (Accompagnement aux Choix Professionnels)

L'Accompagnement aux Choix Professionnels (ACP) est une prestation de 5 jours durant laquelle les participants travaillent sur la définition ou la confirmation d'un projet professionnel et qui se traduit par la passation de questionnaires sur les centres d'intérêt, une réflexion sur les pistes professionnelles, une recherche d'information et des enquêtes sur les métiers, une rencontre avec des professionnels.

Cette prestation d'aide à l'orientation favorise l'acquisition, la valorisation et le transfert des compétences. Il permet de découvrir un métier que ce soit par rapport à ses avantages, ses contraintes ou ses conditions d'exercice et facilite une meilleure connaissance des emplois proposés sur le territoire.

Facteur de développement de confiance en soi, ACP permet à plus long terme d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et une intégration dans la vie professionnelle.

ACP s'inscrit dans une offre de services plus large en matière d'orientation comprenant des périodes en milieu professionnel, la mise en œuvre de forums métiers, de visites d'entreprises et l'accès à de la documentation.

ACP est financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Coordonnées de la Mission Locale : Pays des 6 Vallées

LUSIGNAN

7 rue Enjambes - 86800 Lusignan - 05 49 43 69 20

LA VILLEDIEU

Maison des Services Publics : 2 chemin des Pradilles - 86340 La Villedieu-du-Clain - 05 49 53 26 48

VIVONNE

99 Grand'Rue - 86370 Vivonne - 05 49 43 52 41

VOUILLE

2 bis Basses Rues - 86190 Vouillé - 05 49 51 82 75

CIVRAY

Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67



Ici Assistantes Maternelles

Mme AUDONNET Cathy
4, rue de Versaille
Le Rézeau
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.36.16.75

Mme LEOBET Stéphanie
2, rue de la main verte
La Trincardière
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.10.76.31.45

Mme GARREAU Nicole
5, rue des tilleuls
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.50.60.58

Mme GORSE Fabienne
1, rue des Oliviers
La Moinerie
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.89.37.90

Mme PRADOUX Karen
4, Impasse des Rossignols
La Roche,
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.53.49.71

Mme SABOURIN Audrey
7 rue des Lilas
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.09.96.73.28

FRAMBOISINE



L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

■ Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est le lieu dédié pour tous les parents en recherche d'un mode de garde. Il assure le premier accueil quelque soit le mode de garde choisi.

Le RAM est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations pour les parents et pour les professionnels. Il est agréé par la CAF (Caisse d'allocations familiales). La responsable du relais est à votre disposition pour :

■ Multi Accueil à gestion parentale

Pour qui ? Pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Qu'est-ce ? Un mode de garde régulier ou occasionnel proposant de nombreuses activités d'éveil et un cadre serein à l'enfant qui découvre en même temps la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ? Se renseigner dans l'une des deux structures auprès des responsables techniques.

A quel tarif ? Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (CAF) et sont majorés de 20 % pour les personnes n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain (CCVC). Une Adhésion de 20€ par an est demandée aux habitants de la CCVC et 24€ pour les autres.

■ Framboisine ITEUIL

1, place de la mairie

86240 ITEUIL

Tél. : 05 49 38 09 92

framboisine86@wanadoo.fr

■ Framboisine VIVONNE

Rue Pierre et Marie Curie

86370 VIVONNE

Tél. : 05 49 53 60 38

framboisine.vivonne@wanadoo.fr

■ Le Lieu d'accueil Enfants Parents

Ce lieu s'adresse aux enfants de 10 semaines à 4 ans accompagnés d'un ou de deux de leurs parents.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.

Animé par une professionnelle de la petite enfance, vous y vivrez au travers de jeux et d'activités des moments différents d'échanges avec vos enfants. Les accueils ont lieu les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h pour les adhérents à l'association parentale Framboisine (20€ / an pour les personnes résidentes dans la communauté de communes des Vallées du Clain, et 24 € hors CCVC).

Comment s'inscrire ? Se renseigner auprès de la mairie pour les plannings des ateliers ou auprès de Frédérique Bouzelif de l'association Framboisine.

Contact : 06-03-43-39-25 / laepframboisine@gmail.com

POUR DES COMPLEMENTS D'INFORMATION: un site dédié www.assoframboisine86.fr



BESOIN DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ? POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, AMÉLIORER VOTRE CONFORT ?

Le Syndicat Mixte du **Pays des Six Vallées*** vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique grâce à la mise en place de la plateforme **ACT'e**



L'objectif du Pays des Six Vallées

- Vous aider à réaliser des économies d'énergie.
- Simplifier votre démarche (administrative, financière et technique).
- Vous accompagner dans votre projet.

Ce dispositif vous permet d'être conseillé et accompagné GRATUITEMENT tout au long de votre démarche :

- **Conseils sur l'élaboration de votre projet** de rénovation énergétique au regard de vos besoins et de votre budget.
- **Conseils sur les coûts** de votre projet et les financements possibles.
- **Conseils sur les gestes à adopter** pour faire des économies d'énergie à long terme.

Pour cela, des conseillers plateforme sont à votre disposition GRATUITEMENT et près de chez vous !

Des permanences Espace Info Energie sont organisées **tous les mois** à :

- **Vouillé** // Communauté de Communes // 2 Basses Rues
- **La Villedieu-du-Clain** // Communauté de Communes // 25 route de Nieuil
- **Lusignan** // Maison des services // 7 rue Enjambes



*Le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées c'est :

Critères d'éligibilité :

- Avoir son logement sur le territoire (voir carte Pays)
- Être propriétaire occupant, bailleur (hors société), accédant.
- Posséder un logement de plus de 15 ans (à la date de la demande).
- Avoir un bouquet minimum de deux types de travaux (pour connaître la liste des travaux éligibles, contactez votre conseiller énergie).
- Ne pas être éligible au dispositif Habiter Mieux de l'ANAH



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, RIEN DE PLUS SIMPLE,
Contactez votre conseiller énergie

05 49 61 61 91 ou **eie.vienne@soliha.fr**



PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT DE PLUS DE 15 ANS
**RÉDUISEZ VOS DÉPENSES
ÉNERGÉTIQUES**

ACCOMPAGNÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES SIX VALLÉES



BÉNÉFICIEZ
D'UNE INFORMATION
NEUTRE & GRATUITE

PREMIÈRE ÉTAPE
CONTACTEZ L'ESPACE INFO ÉNERGIE*
05 49 61 61 91

* Un Espace Info Energie prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

Pourquoi adhérer ?

En adhérant, vous contribuez à soutenir notre mouvement et son action permanente de défense, d'information et de représentation des consommateurs.

Adhérer, c'est aussi participer si vous le souhaitez à notre vie associative où vous serez les bienvenus.

C'est votre soutien financier, en plus de votre soutien moral, qui nous permet de mener, auprès des consommateurs de la Vienne, nos actions :

- de conseil,
- d'information,
- de représentation,
- de défense.

En adhérant et en payant votre cotisation annuelle, vous **renforcerez l'UFC Que Choisir de la Vienne**. En effet, les cotisations de nos adhérents sont nos principales ressources et la garantie de notre indépendance.

Si vous désirez faire partie de notre association et nous soutenir dans nos actions vous pouvez adhérer en nous adressant votre cotisation de 36 € avec vos coordonnées et n° de téléphone. Nous vous transmettrons alors votre carte d'adhérent.

Le tarif de ré-adhésion pour les années suivantes est de 25 € (sans le bulletin) et 30 € (avec le bulletin)

UFC Que Choisir de la Vienne
80 rue de Slovénie
86000 POITIERS

UFC Que Choisir de la Vienne



80 rue de Slovénie
86000 POITIERS
Tél/Fax : 05 49 01 61 61
Courriel : ufcpoitiers@laposte.net
Site : www.uec-quechoisir86.org



Accès en bus : Ligne 2A, 2B, 3, 4
Arrêt Rondy

Nous sommes en recherche constante de bénévoles. Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir prendre contact avec l'association. Toutes les compétences nous intéressent, formations assurées.

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS Que Choisir de la Vienne



Une association indépendante qui informe, conseille, défend et représente les consommateurs



Notre association est une force de réflexion, de proposition et de décision née à Châtelleraut en 1976 et à Poitiers en 1978

Ensemble, faisons avancer nos droits

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Qui sommes-nous ?

→ Une association loi 1901 créée dans le but d'**informer**, de conseiller, de **défendre** et de **représenter les consommateurs adhérents** à notre association.

Le territoire qui nous est dévolu est le département de la **Vienne**.

→ Nos militants et animateurs sont **tous bénévoles** et totalement indépendants :

- de l'État,
- des administrations,
- des syndicats,
- de tout parti politique, organisation professionnelle ou religieuse,
- ainsi que de tout producteur ou fournisseur.

→ Nous sommes affiliés à l'Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » dont le siège social est à Paris et qui publie le mensuel « Que Choisir », vendu par abonnement et dans les kiosques, ainsi que « Que Choisir Santé »

→ En France, ce sont ≈ 150 Unions Locales comme la nôtre qui sont regroupées au sein de notre Fédération Nationale.

Que faisons-nous ?

→ **Conseils et traitement de litiges :**

- achats,
- ventes,
- locatif,
- construction,
- commerce,
- transport...
- automobile,
- assurance,
- banque,
- services publics,
- loisirs,
- Internet, téléphone...

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes et trouver des solutions. Nous traitons plus de 1000 litiges par an.

→ **Études et enquêtes :**

Nous effectuons des enquêtes sur les prix et la qualité de produits et services afin d'informer le consommateur. Les résultats sont transmis aux services compétents de notre Fédération pour analyse et sont publiés dans la revue « Que Choisir ».

→ **Représentations :**

Notre association est présente au niveau local, départemental et régional sur des sujets tels que la consommation, l'environnement, l'habitat, les transports, la santé et les services publics.

→ **Publication :**

Notre journal local trimestriel "**Conso 86**" apporte de nombreuses informations et conseils juridiques. Nous n'hésitons pas à y dénoncer les abus de toutes sortes. Vous pouvez nous suggérer des thèmes à approfondir ou nous faire part de vos expériences de consommateurs.

Quand et où nous rencontrer ?

POITIERS

lundis et jeudis de 16h30 à 19h00
mercredis sur Rdv de 14h00 à 16h00
au siège social
80 rue de Slovénie

Châtelleraut

1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14h30 à 18h30
Centre Social culturel
Plaine d'Ozon - 1 rue Emile Littré

Civray

2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00
à la mairie
12 place Charles de Gaulle

Gençay

Dernier jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h00
Salle du Château d'eau
Place du Champ de Foire

Loudun

2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00
à la mairie, salle 2

Lussac Les Châteaux

2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h00
à côté de la Mairie
à l'espace Jean Réau

Mirebeau

Dernier mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h00
Salle annexe derrière la Mairie



Le brochet

Brochet à la bourgeoise

Pour 4 personnes

Préparation : 10 min

Cuisson : 1 h

1 brochet de 3 à 4 livres • vin blanc sec • 2 à 3 raiforts (gros radis noir d'hiver) • pain rassis • un demi-verre de lait • crème fraîche • sel • poivre • persil • beurre • pommes de terre

Écaillez et videz le brochet. Faites un court-bouillon avec un bouquet garni et du vin blanc. Faites bouillir 20 min. Attendez qu'il refroidisse. Râpez 2 ou 3 raiforts de façon à en obtenir 3 cuillères à soupe.

Déposez le poisson dans une poissonnière, recouvrez entièrement de court-bouillon. Portez à ébullition à feu moyen. Réduisez ensuite le feu et laissez frémir environ 30 min.

Préparez la sauce. Émiettez deux poignées de mie de pain rassis dans un demi-verre de lait tiède. Remuez avec une cuillère en bois. Ajoutez deux verres de court-bouillon tout en remuant, puis deux cuillères de crème fraîche, poivrez, salez si nécessaire, incorporez le raifort. Réservez. La sauce doit être un peu épaisse.

Égouttez le brochet. Dressez-le sur un plat long entouré de persil et de pommes de terre cuites à l'eau. Ajoutez un morceau de beurre à la sauce et servez-la à part dans une saucière échaudée.



Le sandre

Escalope de sandre au pied de porc et estragon

Pour 4 personnes

Préparation : 15 min

Cuisson : 25 min

4 escalopes de [sandre](#) de 130 g environ • 1 pied de porc à cuire • quelques feuilles d'estragon • vin blanc • jus de viande

Poêlez les escalopes des deux côtés, ajoutez le pied de porc coupé en dés et l'estragon haché. Déglacez avec un peu de vin blanc et ajoutez un peu de jus de viande.

Dressez votre poisson sur une assiette bien chaude. Laissez réduire votre sauce. Finissez l'assaisonnement et versez-en quelques cuillerées sur votre escalope.

Accompagnez avec des pommes de terre sautées.



La perche

Perche sauce au citron

Pour 4 personnes

Préparation : 20 min

Cuisson : 15 min

4 grosses perches d'eau vive • Pour le court-bouillon : sel • bouquet garni • une tranche de citron • oignon • beurre • sel • poivre • un jus de citron • pommes de terre

Écaillez et videz la perche. Plongez-la dans un court-bouillon. Portez à ébullition. Baissez le feu et laissez mijoter 10 min.

Pour la sauce, faites fondre du beurre, ajoutez si besoin du sel, poivrez et incorporez un jus de citron. Versez dans une saucière échaudée.

Servez avec des pommes de terre cuites à l'eau.



La carpe

Carpe fumée tiède aux pleurotes

Pour 2 personnes

Préparation : 10 min

Cuisson : 10 min

1 filet de carpe fumé émincé • 200 g de pleurotes ou de champignons de Paris • 1 tomate • ciboulette • salade verte • Pour [le beurre blanc](#) • échalote • vin blanc • vinaigre blanc • crème liquide • beurre

Lavez et égouttez les champignons. Émincez-les finement. Ciselez la valeur d'une cuillère à soupe de ciboulette. Mondiez la tomate. Coupez-la en petits dés en ôtant l'intérieur. Montez le beurre blanc.

Dressez les assiettes en disposant les champignons au centre recouverts de filets de carpe fumée. Versez la sauce agrémentée de ciboulette autour. Disposez une poignée de salade assaisonnée sur le filet.



La tanche & divers

Matelote de poissons d'eau douce

Pour 4 à 6 personnes

Préparation : 10 min

Cuisson : 30 min

1,2 à 1,5 kg de poisson dont 1 petite carpe, 1 tanche, 3 ou 4 gardons, 1 anguille, 1 brocheton, quelques écrevisses • 50 à 60 g de beurre • 20 à 30 g de farine huile • 4 ou 5 oignons • 1 bouquet garni • 1 gousse d'ail • 1 l de vin rouge • 100 g de lard salé • quelques croûtons • sel • poivre en grains • 4 cl de cognac
Découpez en tronçons les poissons préalablement écaillés et vidés. Faites revenir à feu vif les morceaux dans un mélange d'huile et de beurre. Déposez-les dans une cocotte en fonte sur un lit d'oignons. Ajoutez le bouquet garni, l'ail, le sel, et le poivre (4 à 5 grains). Recouvrez avec le vin rouge et le cognac. Portez à ébullition et flambez. Laissez cuire 20 min.

Retirez les morceaux.

Liez la sauce avec un beurre manié (20 à 30 g de beurre mélangé à froid à 20 à 30 g de farine). Faites revenir les lardons et les croûtons. Ajoutez-les à la sauce. Réincorporez les morceaux de poisson. Ajoutez les écrevisses cuites au court-bouillon. Servez chaud.

Accompagnez avec du chou blanc braisé ou des pâtes fraîches.

La truite

Truite meunière

Pour 4 personnes

Préparation : 5 min

Cuisson : 10 min



4 truites vidées de 250 g • 30 g de beurre • 1 citron jaune • 50 g de farine • 1 botte de persil • sel • poivre

Salez et poivrez l'intérieur des truites. Farinez-les. Faites-les dorer à la poêle 5 min de chaque côté, dans un beurre bien chaud.

Placez les truites dans un plat. Nappez-les d'un mélange de beurre fondu et de jus de citron. Parsemez de persil. Servez chaud accompagné de pommes de terre et d'un chablis premier cru.



Le silure

Escalopes de silure panées

Pour 4 personnes

Préparation : 5 min

Cuisson : 10 min

4 escalopes de silure • 2 œufs • chapelure • 1 petite cuillère à café de curry • beurre • huile • sel • poivre

Demandez à votre poissonnier de prélever 4 escalopes de 120 à 140 g dans le dos du filet d'un silure.

Battez les œufs, ajoutez le curry, le sel et le poivre. Passez l'escalope dans cette préparation, puis dans la chapelure. Mettez dans une poêle un mélange beurre-huile et faites cuire les escalopes 5 min sur chaque face.

Servez avec un coulis de tomates-basilic accompagné de risotto.



Le véron

Friture de Loire

Les fines bouches dégustent la [friture](#) en apéritif, en entrée ou en plat principal, accompagnée d'un verre de vin blanc sec.

Pour 4 personnes

Préparation : 35 min

Cuisson : 5 min

1 kg de goujons, ablettes et gardons fraîchement pêchés • farine • huile d'arachide

Vider et nettoyer les petits poissons. Passez-les délicatement sous l'eau pour enlever toute trace de sang et frottez-les sans forcer pour les débarrasser de toutes leurs écaïlles. Séchez avec soin dans un linge ou un papier absorbant. Farinez sans excès.

Faites chauffer l'huile de friture. L'huile doit être neuve. Portez-la à une température de 180 °C. Plongez-y les poissons pendant environ 5 min. Sortez-les. Égouttez. Portez l'huile à 190 °C. Faites un nouveau bain, le temps pour les poissons de dorer.

Une friture réussie est croustillante à l'extérieur et moelleuse à l'intérieur.

L'alose



Alose au four

Pour 4 personnes

Préparation : 15 min

Cuisson : 40 min

1 alose de 4 à 5 livres • oseille • vin blanc • beurre • sel de Guérande • poivre

Une des vertus de l'oseille est de dissoudre les (fines) arêtes. Videz l'alose et écaillez-la. Placez-la dans un plat. Garnissez d'oseille. Salez avec du gros sel de Guérande, poivrez. Ajoutez du vin blanc jusqu'au 3/4 de la hauteur de l'alose. Enfourez à thermostat 7 (180-210 °C) pendant 40 min. Arrosez régulièrement avec le jus. À mi-cuisson, beurrez la peau. Arrosez régulièrement jusqu'à ce qu'elle s'habille d'une appétissante couleur dorée.



L'anguille

Brouet d'anguilles aux poireaux

Pour 6 personnes

Préparation : 30 min

Cuisson : 25 min

3 anguilles de 500 g environ • 10 poireaux moyens • 50 g de beurre • 1 oignon • 6 échalotes • 2 dl de vin blanc • 7 dl de fumet d'anguille • 2,5 dl de crème fraîche • 5 jaunes d'œufs • 1 bouquet garni • 1 feuille de menthe • sel • poivre

Marinade : 1 pincée de romarin • 1/2 cuillère à café de quatre épices • 1 cuillère à café de graines de coriandre • 3 feuilles de laurier broyées • 1 pincée de thym • 3 gousses d'ail écrasées • 1 oignon coupé en 4 • 1,25 dl de vin blanc • 2 cuillères à soupe de vinaigre de vin blanc • 3 cuillères à soupe d'huile d'olive • sel • poivre

Fumet d'anguilles : 20 g de beurre • 1 oignon haché • 1 carotte coupée en dés • têtes et queues d'anguilles • quelques arêtes de sole ou de merlan • 1 bouquet garni

Ouvrez les anguilles du côté du ventre, videz-les et mettez-les dans du gros sel. Coupez les têtes et les queues. Réservez-les pour le fumet.

Coupez les anguilles en morceaux de 5 cm de largeur. Mettez-les à mariner environ 1 heure, en les retournant de temps en temps.

Préparez le fumet. Faites fondre le beurre dans une casserole. Ajoutez l'oignon et la carotte. Faites suer sur feu doux, sans laisser colorer. Ajoutez les têtes, les queues, les arêtes et le bouquet garni. Recouvrez d'eau. Portez à ébullition. Laissez cuire à feu doux pendant 20 min. Versez dans une passoire.

Coupez les poireaux en julienne. Blanchissez-les pendant 1 min. Égouttez-les. Déposez les poireaux dans une cocotte beurrée. Couvrez de petits morceaux de beurre. Salez, poivrez. Couvrez avec un papier beurré et un couvercle. Étouffez au four (th 7/8 - 220 °C) pendant environ 25 min. Déposez-les dans un plat profond, réservez-les au chaud.

Faites fondre 20 g de beurre dans une casserole. Faites revenir l'oignon et les échalotes, sans laisser colorer. Faites-y revenir pendant 1 min les morceaux d'anguille.

Versez la marinade, le vin blanc et le fumet dans une casserole. Ajoutez le bouquet garni avec la menthe et 6 cl de crème. Salez, poivrez. Portez à ébullition et faites cuire à feu vif pendant 15 min. Les morceaux d'anguille doivent être tendres. Déposez-les sur les poireaux. Tenez le plat au chaud.

Faites réduire un peu la sauce. Passez-la à la passoire, versez-la dans une casserole. Faites chauffer.

Mélangez le reste de crème et les œufs. Fouettez en ajoutant un tiers de la sauce chaude. Reversez dans la casserole de sauce, faites chauffer à feu doux, en remuant pendant 2 à 3 min. Laissez épaissir légèrement sans bouillir.

Versez la sauce sur les anguilles et servez dans des bols.



La gardon

Filets de gardon de nos lacs à la provençale

Pour 4 personnes

Préparation : 10 min

Cuisson : 8 min

Marinade : une nuit

800 g de filets de gardon • 1/2 l de vin blanc sec • 2 citrons • farine • 2 gousses d'ail • 3 à 4 tomates • sel • poivre • persil

Faites mariner les filets de gardon pendant une nuit dans une marinade préparée avec le vin blanc, le jus des citrons et une pincée de sel. Le lendemain, égouttez les filets en conservant la marinade. Essuyez-les, farinez-les et faites-les frire dans du beurre très chaud. Quand ils sont bien dorés, ajoutez l'ail écrasé, les tomates concassées et un 1/3 de la marinade. Portez à ébullition pendant 5 min.

Vérifiez l'assaisonnement, saupoudrez de persil et servez. Accompagnez avec des pommes de terre vapeur.

L'omble chevalier



Omble au lait

Pour 4 personnes

Préparation : 20 min

Cuisson : 10 min

1 kg d'omble • lait • un blanc de poireau • crème fraîche • échalotes • vin jaune

Pochez l'omble dans du lait. Au premier frémissement, retirez du feu et laissez reposer 5 à 10 min. Accompagnez d'un blanc de poireau étuvé et agrémentez d'une crème double (très épaisse) tiédie dans un peu d'échalotes, avec le jus de cuisson du poireau. Parfumez d'un trait de vin jaune. Décorez de fines lanières frites de poireau.



marigny-chémereau

NR 30112116

Dernier passage du Père Noël



Le Père Noël très entouré.

Pour terminer sa tournée dans le secteur, le Père Noël avait annoncé son passage ce mercredi pour voir les enfants de Marigny-Chémereau. En attendant son arrivée, une trentaine d'enfants ont pu se distraire aux ateliers de coloriage ou de découpage, avant le spectacle du clown magicien qui a mobilisé toutes les attentions par ses tours de passe-passe où il avait même réussi à transformer l'eau de son seau en confettis. C'est juste avant le goûter que le Père Noël a fait son apparition dans son bel habit rouge devant les enfants émerveillés avant de commencer sa distribution de friandises, chocolats et clémentines. La soirée s'est terminée par un goûter où chacun a pu se restaurer et raconter à sa façon son après-midi.

marigny-chémereau

10/10/1 2017

Vœux municipaux : enfin le haut débit

Dans une salle des fêtes bien remplie, Claude Lambert, maire de Marigny-Chémereau, accompagné des membres de son conseil municipal, a présenté vendredi ses vœux aux représentants d'associations, élus régionaux, départementaux et habitants de la commune. En prenant la parole, il a remercié les bénévoles et dirigeants des associations locales pour leurs actions et les différentes animations qu'ils organisent tout au long de l'année dans la commune. Après un bref rappel des réalisations faites en 2016 : travaux de voirie dans les villages de la Cigognière, Chaguin et la Ché-

mière, renouvellement de petits matériels pour les services techniques, matériel de bureau et ordinateurs pour l'administratif.

Et en 2017...

Les projets 2017 étaient ensuite abordés avec la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux aériens électrique et téléphonique, l'installation de l'éclairage public dans les villages de Giez et Chaguin. Autre projet important : le haut débit fibre ; un projet qui date de mars 2014 et qui va enfin aboutir avec sa mise en service dans la première quinzaine de mars.



Alain Thoreau avec Claude Lambert, maire et Catherine Coutelle, députée.

Avant de terminer, le maire a mis à l'honneur un de ses adjoints, Alain Thoreau, conseiller municipal depuis plus de 27 ans et adjoint depuis deux mandats, en rappelant son investissement auprès des habi-

tants de la commune, sa disponibilité mais également son implication dans différentes associations, il est aussi porteur drapeau de la commune. Pour toutes ces actions, il lui a remis la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale en compagnie de Catherine Coutelle, députée.

Pour conclure, il invitait tous les participants à cette réunion à découvrir l'exposition d'une cinquantaine de tableaux réalisés par une dizaine de peintres amateurs de la commune.

> Démographie 2016 : trois décès, deux mariages et huit naissances ont été enregistrés.

marigny-chémereau

13.01.2017

L'Espoir marignien toujours actif

Dimanche, plus d'une trentaine de personnes a assisté à l'assemblée générale de l'Espoir marignien, salle de la mairie. Le président Didier Bellin a évoqué les manifestations organisées au cours de 2016 avant de mettre en place l'agenda des nouvelles animations pour 2017. Celles-ci commenceront dès le 28 janvier à 20 h à la salle des fêtes du Parc pour une soirée poule au pot endiablée. Tarif : 15 € par adulte et 7,50 € pour les enfants moins de 12 ans. Les réservations sont à faire jusqu'au 22 janvier au 06.18.13.50.09 ou 05.49.57.82.45. Les autres dates à retenir sont le 1^{er} juillet avec la fête de l'été avec vide-greniers, concours de pétanque, souper champêtre,



Membres du bureau et bénévoles.

bal et feu d'artifice pour terminer la soirée. Le 4 octobre, journée d'aut foué où Y chauffons le four et dont tout le repas est cuit dans l'ancien four à bois du bourg dans une chaleureuse ambiance. Après les élections, le bureau de

l'association se compose comme suit : président, Didier Bellin ; vice-présidents, Fabrice Duchêne et Hubert Moine ; secrétaire, Olivier Collet ; adjoint, Mélanie Bellin ; trésorière, Valérie Chil, adjoint, Alain Moineau ; responsable restauration,

Philippe Rougier ; membres Marie Odile Moine, Alain Thoreau et Joël Ayrault.

Toutes les personnes désirant rejoindre l'Espoir marignien peut prendre contact avec le président au 06.18.13.50.09.



marigny-chémereau 26/1/2017

Onze nouveaux adhérents au Club de l'amitié



La présidente du club Édith Viault en compagnie des membres du bureau.

Mardi en présence du maire Claude Lambert et de plus d'une cinquantaine d'adhérents, le club des aînés ruraux a tenu son assemblée générale à la salle du Parc, Édith Viault, la présidente du club a dressé un bilan de l'année écoulée très satisfaisant avec une bonne participation des adhérents aux diverses manifestations organisées par le club.

Lors de cette assemblée, onze personnes ont rejoint le club ce qui porte l'effectif de celui-ci à 93 membres. Ces nouvelles adhésions montrent la bonne vitalité du club et le dynamisme devrait perdurer au vu des dates qui ont été prises pour les activités prévues en 2017 à savoir : concours de belote le mercredi 8 février, mercredi 17 mai et mercredi 6 septembre ; mardi 28 février, repas gratuit pour les adhérents (se faire inscrire auprès de la présidente Édith Viault au 05.49.43.48.09) ; repas

le jeudi 6 avril : buffet campagnard le mardi 8 août ; choucroute le jeudi 9 novembre et repas de fin d'année le mardi 12 décembre. Un voyage est également à l'étude mais la date et le lieu restent à définir. Les membres du club se réunissent tous les 2e et 4e mardis de chaque mois à la salle de la mairie pour des jeux de cartes et société.

Après les élections du tiers sortant, le bureau se compose comme suit : présidente, Édith Viault ; vice-présidente, Paulette Gentileau ; secrétaire, Eliane Chil ; adjointe, Jacqueline Texereau ; trésorier, Joël Ayrault, adjoint, Bernard Delleneau ; membres du conseil d'administration, Marie Lou Dupuy, Rosefyne Lambert, Gilbert Pérochon, Françoise et Jean Michel Poupard. Cette réunion se poursuivait par le partage de la galette des rois et des jeux de société.

marigny-chémereau 21/03/17

Le public trouve le bonheur salle du Parc

Dimanche, la compagnie Ol Tait d'Aut Fé, de Jaze-neuil, est venue se produire à la salle des fêtes du Parc de Marigny-Chémereau, pour présenter une pièce, *Quiproquos au 18*. Dans un décor tout tendu de satin rouge représentant la salle d'attente d'une agence de rencontres, on pouvait lire sur un grand panneau : « Au 18, on trouve le bonheur ! » C'est dans ce lieu que tout se passe et que les personnages se croisent : Mme Zoa, la tenancière, Antonia, sa secrétaire, Hugues, un expert-comptable qui s'est trompé d'endroit, Alain Piélon, dit Al Zeimer, qui vit sous les ponts depuis quelque temps, et son épouse Berthe.

Dans cette pièce écrite par Ghislaine Decemme et mise en



Les maintendus se succèdent.

scène par Michel et Hélène Caubet, de la compagnie Valentin, les savoureuses expressions locales (dont beaucoup sont en patois) ravissent le public, ainsi que les nombreuses situations burlesques qui s'enchaînent rapidement. Le premier acte est un peu lent, mais le second très enlevé avec d'excellents acteurs à très vite enflammé le public.

marigny-chémereau

Grande vitesse et haut débit

Suite à l'article paru lundi 20 mars concernant l'arrivée du haut débit sur la commune de Marigny-Chémereau et l'inauguration d'un nœud de raccordement d'abonnés de montée en débit, Claude Lambert, maire, tient à apporter les précisions suivantes. C'est la commune de Marigny-Chémereau qui a financé le coût des travaux à hauteur de 80 %, soit 96.000€ provenant du fonds de solidarité territoriale lié à la construction de la ligne à grande vitesse sur la commune et les

20 % restants, soit 24.000 €, ont été pris en charge par la communauté de communes des Vallées du Clain. Le Département étant maître d'ouvrage des travaux dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Vienne (SDTAN).

Claude Lambert invite les habitants de la commune à prendre contact avec leur opérateur ou l'opérateur de leur choix pour contractualiser un nouvel abonnement haut débit, celui-ci ne se faisant pas automatiquement.

23-3-17

marigny-chémereau

20/03/17

Le haut débit est (enfin) arrivé

Dernièrement, c'est avec beaucoup de satisfaction, comme il le rappelait, que Claude Lambert, maire de Marigny-Chémereau, accueillait Bruno Belin, président du Département, François Bock, rapporteur de la commission de l'aménagement numérique de la Vienne, Gilbert Beaujaneau, président de la communauté de communes, Rose-Marie

Bertaud, conseillère départementale du canton de Vivonne, pour inaugurer le nœud de raccordement d'abonnés de montée en débit dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Vienne. Au cours de cette inauguration, François Bock a mentionné les objectifs : permettre l'arrivée de nouveaux réseaux à très haut débit, réali-

ser l'aménagement numérique par le déploiement d'un mix technologique (fibre optique et amélioration de l'ADSL à travers des opérations de montée en débit)... Il a expliqué ensuite que les opérations de montée en débit consistent à déployer de la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur téléphonique pour améliorer les débits ADSL des usagers.



François Bock explique le fonctionnement du sous-répartiteur.

lusignan NR 29/04/17

Dix-neuf communes unis pour un territoire à l'énergie positive



Chaque maire a reçu un diplôme mardi dernier.

Mardi, quatorze maires du syndicat mixte du Pays des Six vallées étaient réunis pour signer une convention « Territoire à énergie positive pour la croissance Verte ». Cette signature vient finaliser le financement d'un programme d'amélioration de l'éclairage public. Avec l'appui de l'Ademe, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du syndicat Energie Vienne et du ministère de l'Environnement, 19 communes s'engagent à rénover

leurs parcs de luminaires et à en modifier les horaires de fonctionnement. A la clé, plus de 1,5 million d'euros de travaux réalisés sur le territoire, des économies d'énergie, des frais de fonctionnement annuels réduits et une diminution des rejets de CO₂. Sur l'ensemble du programme, c'est l'équivalent de la consommation d'électricité (hors chauffage) de plus de 210 foyers qui sera évitée chaque année.

marigny-chémereau NR 25/04/17

Une chasse aux œufs rondement menée



Les enfants à l'écoute des consignes avant le départ.

Les enfants étaient venus en nombreux pour participer à la chasse aux œufs en chocolat organisée par la municipalité dans le parc, le lundi de Pâques. Il y en avait de toutes les couleurs de toutes les formes et pour tous les goûts.

Le soleil s'était également invité et la cueillette n'en fut que plus agréable pour les enfants impatients de remplir leurs paniers. Tous les jeunes participants étaient ensuite conviés avec leurs parents autour du verre de l'amitié.

Mercredi 17 mai 2017

poitiers | environs

vivonnois

Le demi-siècle de l'ADMR

Ce devait être un samedi pas comme les autres et plus encore pour le président Jean-Jacques Deschamps, afin que cette journée soit une réussite à Marigny-Chémereau. Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale, Gilbert Beaujanneau, conseiller général président de la communauté de communes des Vallées du Clain, les maires du secteur, Jean-Louis Guilbaud, président de la fédération départementale des ADMR, administrateurs, bénévoles et salariés de l'association et bien d'autres invités, avaient répondu présent. « Ce qui démontre le vif intérêt porté à l'association qui demeure toujours la première association d'aide à la personne sur le plan national », notait Jean-Jacques Deschamps en ouverture de l'assemblée générale. Présentation était faite par la gendarmerie de l'action menée sur la prévention de la délinquance auprès des aînés et bénéficiaires de l'ADMR. Le rap-



Un demi-siècle bien fêté par l'ADMR du canton de Vivonne.

port d'activité 2016 faisait état de 21 responsables bénévoles, 254 clients et 61 salariés (en CDI et CDD de remplacement) avec une vie associative intense.

Activité en hausse

C'est aussi une activité globale sur 6 communes desservies de 33.706 heures soit une hausse de 758 heures (+ 2,30 %). Ce qui donne en vie quotidienne 30.216 heures, en socio-éducative 1.966 heures et en service

mandataire, 1.624 heures. Pour les orientations 2017, les actions iront vers la poursuite et l'évolution des services d'aide aux populations, la poursuite de la démarche de prévention des risques professionnels, des actions engagées avec la convention de gestion, l'organisation de temps collectifs pour inviter les populations à découvrir les actions menées par l'association à l'occasion de temps forts.

Ceci dit, un petit mot relatait les 50 ans de l'association. En effet, c'est le 18 mai 1967 qu'est née l'ADMR du canton de Vivonne : Mme Picout-Laforêt en deviendra la première présidente, saluée comme il se doit pour avoir eu l'audace, le courage et l'honneur d'en prendre la tête. Depuis, d'autres présidents et présidentes lui ont succédé pour faire en sorte que l'association continue le chemin qu'elle avait tracé.

Mardi 20 juin 2017

poitiers | environs

vivonnois

Médailleurs militaires : un nouveau président

Samedi, les membres de la 1669^e section des Médailleurs militaires du canton de Vivonne se sont réunis pour une journée en famille et entre amis, à Marigny-Chémereau, où ils étaient accueillis par le maire Claude Lambert. Après avoir remercié les autorités présentes, parmi lesquelles Maurice Ramblière, maire de Vivonne, Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale et Christian Marcadeux, président de l'Union départementale des Médailleurs militaires et les convives pour leur présence, le président Roland Poirier



Les participants en compagnie du nouveau président Régis Paquet (dernier à droite).

ria fait un bref rappel des activités de la section pendant qu'il en occupait la présidence et adressait ses remerciements à l'ensemble des élus du can-

ton qui ont permis l'organisation des différentes manifestations (assemblées générales, réunions amicales, etc.) de la section. Conformément aux

délibérations prises lors de l'assemblée générale du mois de janvier, Roland Poirier rappelait qu'il est à quelques jours de cesser ses fonctions en tant que président de la section et que son successeur sera Régis Paquet, militaire de l'armée de terre et retraité à compter du 9 juillet prochain. Les autorités présentes se sont félicitées des relations qu'elles ont entretenues avec Roland Poirier lors de sa présidence et ont souhaité la bienvenue à son remplaçant. Cette sympathique réunion se poursuivait autour d'un barbecue.

marigny-chémereau NR 16/09/17

Des chantiers loisirs aux tâches variées

Dans le cadre des chantiers loisirs organisés par la communauté de communes des Vallées du Clain, onze jeunes, (six la première semaine encadrés par Julien, et cinq la deuxième semaine encadrés par Irénée) ont participé à différents travaux sur le territoire de la commune en compagnie d'un employé communal. Ils ont, durant ces deux semaines, nettoyé le monument Félix Laplace puis procédé à un aménagement. Ils

ont ensuite poncé puis lasuré certains mobiliers de la commune avant de s'attaquer au débroussaillage de différents lieux de la commune. Au cours de la première semaine de chantier une bénévole leur a également proposé de participer à un atelier cuisine très apprécié. Lors d'une visite, le maire Claude Lambert a félicité chaleureusement les participants pour le travail qu'ils ont réalisé.



Les jeunes en compagnie du maire Claude Lambert.

marigny-chémereau NR 07/09/17

Ces héros que l'on n'oublie pas

Les années passent mais le souvenir tragique du 31 août 1944 reste gravé dans les mémoires des habitants de la commune de Marigny-Chémereau. Dimanche, après avoir déposé une gerbe au pied de la stèle et observé une minute de silence en présence de portedrapeaux, des représentants des anciens combattants, de Sacha Houlié, député, des élus et habitants, le maire Claude Lambert a rappelé ce qu'a été cette triste journée pour les habitants du village de la Moinerie, proche du lieu de chute de l'avion dans lequel le mitrailleur Félix Laplace, gravement touché, succombait à ses blessures tandis que le pilote Louis Combrisson était secouru et caché par les villageois malgré



Le maire et Josette Querrioux.

les menaces et les coups des soldats ennemis. Josette Querrioux, membre des Passeurs de mémoire du Lussacois, qui habitait Marigny-Chémereau, se souvient très bien de cette journée, malgré son jeune âge à cette époque. Claude Lambert a invité chacun à se recueillir et à perpétuer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Samedi 30 septembre 2017

viennne | actualité

transports

LGV : les maires partagent l'exaspération des riverains

Regroupés au sein de l'Association intercommunale TGV qualité de vie "Coordination LGV 86", les élus réaffirment leur soutien aux habitants impactés.

Suite à la mise en service de la LGV Paris-Bordeaux le 2 juillet dernier, les maires et les élus de l'Association intercommunale « Coordination LGV 86 » qui regroupe les 22 communes impactées, se sont réunis jeudi soir à Biard, pour partager la situation vécue sur leur territoire. Partout la même exaspération, un niveau sonore très élevé qui se propage et qui dépasse largement les 60 décibels autorisés, des vibrations importantes, des phénomènes de sifflement intenses et d'effet de souffle poussé, accompagné de détonation ou de décompression dans les passages couverts et les zones en fort déblai.

Des micros qui mesurent le bruit

A combien s'élèvent les décibels au passage des TGV sur la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux ? Quand le concessionnaire Liséa annonce qu'il va installer des micros le long des voies pour mesurer les nuisances sonores, la coordination reste vigilante. « Nous avons cartographié les zones les plus sensibles pour augmenter le nombre des points de mesure sur chaque commune. » Qu'à cela ne tienne, semble répondre Liséa qui ne rechigne pas à en ajouter. En effet, l'entreprise compte s'appuyer sur la réglementation du Réseau



Les maires et adjoints de la coordination LGV 86 se sont réunis dans les locaux de la mairie de Biard.

Ferré de France (REF) qui préconise d'évaluer le niveau sonore cumulé des trains sur une période donnée donc sur une moyenne et non sur les bruits de pointe*.

« On ne veut pas se battre contre des moyennes mais contre les pointes », insiste la coordination qui souhaite prendre d'autres paramètres en compte. « Les mesures effectuées devront aussi tenir compte des conditions atmosphériques et de l'orientation du vent, de l'ancienneté des trains et de leur composition en simple ou double rame. » La maire adjointe de la commune de Payré qui vient d'obtenir 4 points de

mesures, ne décolère pas. « Nous sommes impactés sur une distance de 2,2 km. Comment ne pas réagir face à un village rayé de la carte qu'une famille implantée depuis quatre générations a dû quitter. »

Traités comme des tritons
La contestation n'exclut pas la force de proposition des élus. « La vitesse d'exploitation prévue est de 320 km/h. En la réduisant à 300 km/h, les nuisances seraient moindres même si la durée du voyage passe de 2 h 04 à 2 h 09 », explique un élu qui insiste sur la perte de temps minimale. « Pour contrer

les basses fréquences à l'origine des turbulences, il existe des absorbeurs. Des murs anti-bruit et des merlons atténuent les nuisances. »

Sans baisser les bras sur la situation, la coordination LGV 86 se tourne aussi vers l'avenir. « Je ne m'attends pas à obtenir des satisfactions par rapport aux règles actuelles » exprime Philippe Brottier, le maire de Fontaine-le-Comte. « On doit travailler sur les générations à venir si on veut que l'espèce humaine soit aussi bien traitée que les tritons. »

* La loi préconise 60 décibels le jour et 55 décibels la nuit.

vivonne NR 30/10/17

Le diplôme d'honneur pour Francis Vergnaud

Les membres de la 1.669^e section de la Société nationale d'entraide des médaillés militaires du canton de Vivonne se sont réunis pour une journée de convivialité en famille et entre amis autour d'un bon repas à Marigny-Chémereau. Après avoir salué les autorités (Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale, Maurice Ramblière, maire de Vivonne, Christian Marcaud, président de l'Union départementale des médaillés militaires de la Vienne) et les convives, le nouveau président de la section Régis Paquet faisait le rappel des manifestations à venir : il novembre et 5 décembre, plus l'assemblée générale du 20 janvier 2018. S'en suivait la remise du diplôme d'honneur de vingt-cinq ans de médaille militaire à



C'est à la Maréchalerie que la section des médaillés militaires du canton de Vivonne s'est retrouvée en famille et entre amis.

Francis Vergnaud. Enfin, le président rappelait l'importance qu'il attache au devoir de mémoire et au respect des an-

ciens. Régis Paquet soulignait aussi que tout titulaire de la médaille militaire, 3^e médaille dans l'ordre de préséance des

décorations françaises, peut adhérer à la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire.

De nouveaux itinéraires cyclables NR 26/10/17

Après un aménagement mené en 2012, sur les dix communes de l'ancienne communauté de communes de La Villedieu-du-Clain, il convenait de développer le réseau d'itinéraires cyclables sur les six autres communes des Vallées du Clain. Actuellement, la communauté de communes compte 12 boucles de 12 à 19 km, soit près de 210 km d'itinéraires doux et sept boucles de 12 à 20 km sont en cours de réalisation.

380 km de chemins aménagés sur le territoire

Les travaux d'aménagement ont débuté en septembre et consistent à créer une surface suffisamment roulante pour tous types de vélos sur les communes de Château-Larcher, Iteuil, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay et Vivonne.



Les élus étaient, lundi, sur le chemin rénové de la Fontaine d'Ecrouzille à Château-Larcher.

Après travaux, le territoire proposera ainsi 380 km de chemins aménagés pour les déplacements doux. Les itinéraires empruntent des chemins ruraux ou des voies communales et départementales. Ils sont conçus pour

répondre au mieux à la diversité des motivations et des usages : liaisons habitat - bourg - gare, domicile - travail, écoles, équipements de loisirs ou encore randonnée avec la découverte des sites naturels, du patri-

moine, des producteurs locaux. Ainsi, au printemps 2018, il sera possible de relier à vélo sur des chemins balisés et sécurisés, les deux communes les plus éloignées que sont Marçay et Dienné. L'intégralité des circuits sera géolocalisée, des fichiers pourront être intégrés à des GPS ou à des smartphones. La communauté de communes des Vallées du Clain a choisi, pour la réalisation de ces chemins, de soutenir le retour à l'emploi en intégrant un volume de 175 heures d'insertion comme le cahier des clauses administratives particulières des marchés publics le stipulait. A noter que cette opération est subventionnée par l'État à hauteur de 300.000 €, par la Région à hauteur de 255.200 € et par le Département à hauteur de 200.000 €.

vallées du clain NR 28/10/17

Réception des travaux du programme voirie 2017

La communauté de communes des Vallées du Clain, dans le cadre de sa compétence voirie, procédait ce vendredi matin, en présence du président Gilbert Beaujaneau, du vice-président en charge de la voirie Claude Lambert, des membres de la commission communautaire, de l'entreprise Eurovia, du maître d'œuvre et du bureau d'études A2I, à la réception du programme d'investissement des travaux de voirie de l'année 2017. Le programme des travaux de voirie s'est élevé à la somme de 1.596.000€ TTC et a été réalisé sur les seize communes membres de la communauté de communes. Les trois derniers mois, 105 chantiers de voirie se

sont déroulés sur les Vallées du Clain. Pour financer la réalisation de ces travaux, la communauté de communes a contracté un emprunt de 700.000 € sur une durée de dix ans et autofinancé la somme restante sur ses fonds propres. Comme chaque année, les élus communautaires ont eu pour principal objectif de réaliser l'ensemble de ces travaux pour la sécurité des usagers (comme présenté au lieu-dit « Le Rézeau » sur la commune de Marigny-Chémereau), avec un budget maîtrisé et contrôlé pour cet exercice 2017. Enfin, la commission voirie s'engage tous les ans à les finaliser avant le début de la période hivernale.



La présentation des aménagements réalisés a été faite au lieu-dit « Le Rézeau » sur la commune de Marigny-Chémereau.

marigny-chémereau NR 13/12/17

Les aînés invités à la table communale



Beau dimanche de Noël pour les plus de 70 ans de Marigny-Chémereau, invités du CCAS à fêter la fin de l'année. A la table de la commune, tout était fait pour que tout le monde se sente comme à la maison. Décorations à la hauteur de l'événement, ça faisait chaud au cœur des aînés de voir autant d'intentions. Les petits plats dans les grands, de la terrine de homard au dôme au chocolat, c'était un vrai régal. Le maire Claude Lambert, les élus du conseil municipal et leurs conjoints en assuraient le bon déroulement, tout en simplicité, avec ces quelques mots : « On vit bien à Marigny-Chémereau et que ça dure le plus longtemps possible. »

marigny-chémereau NR 15/12/17

Nicolas Jules en concert avec Adéga



Nicolas Jules a séduit le public.

Double coup de cœur, samedi soir à la salle des fêtes du parc à Marigny-Chémereau, où invitation était donnée de passer du bon temps pour la bonne cause. L'association Adéga, qui œuvre en faveur des enfants et familles démunies du Burkina Faso, en était à l'origine. C'était aussi un beau mo-

ment de rencontre avec Nicolas Jules. C'est sur scène qu'il fallait découvrir l'artiste, original et poétique, le temps d'un tour de chants teinté d'humour, apprécié du public, ravi de pouvoir enfin applaudir ce chanteur tout juste auréolé du Grand Prix 2017 de l'Académie Charles-Cros pour son dernier album, « Crève-silence ».

marigny-chémereau NR 5/01/18



DERNIER PASSAGE DU PÈRE NOËL. Le Père Noël avait annoncé son passage ce mercredi pour voir les enfants de Marigny-Chémereau. Prévenus de son passage, une vingtaine d'enfants sont venus l'accueillir en compagnie de leurs parents. La commune avait organisé quelques ateliers de créativité avant la prestation magistrale du clown Knut, qui sait si bien se faire comprendre des enfants sans prononcer un seul mot. Enfin, le bonhomme rouge est arrivé. Devant des enfants émerveillés, il a fait sa distribution de clémentines, friandises et chocolats. Cet après-midi s'est terminé par un goûter pour les enfants et le verre de l'amitié pour les parents, offerts par la municipalité.



Combien de noms de notre commune trouverez-vous dans cette grille?

G U W J Ç L Y R X N Ç J P N Z
 E R E I N G O G I C T T Q I B
 E J Y Y C H E M E L I E R E X
 R Y I P N N N F B K Q Q X I U
 E U G L P Y I A X Z B M C L O
 I R P I W E A I P R P Y D J L
 D V P M Q R T N L V O U I A L
 R W O N G X N F C Ç T C T N I
 A F Z R E Ç O K T K L L H C U
 C E E A J R F I N H O E H E O
 N F U A E Z E R K B N A G B F
 I U I T B Q L M R N G Z F A B
 R C H S C Z L O O U E V Z N O
 T I E G I U E V I I V X A C I
 G R M Ç L S B N G Ç E Ç G I P

A quel endroit de la commune ces photos ont-elles été prises?



1



2



4



3



6

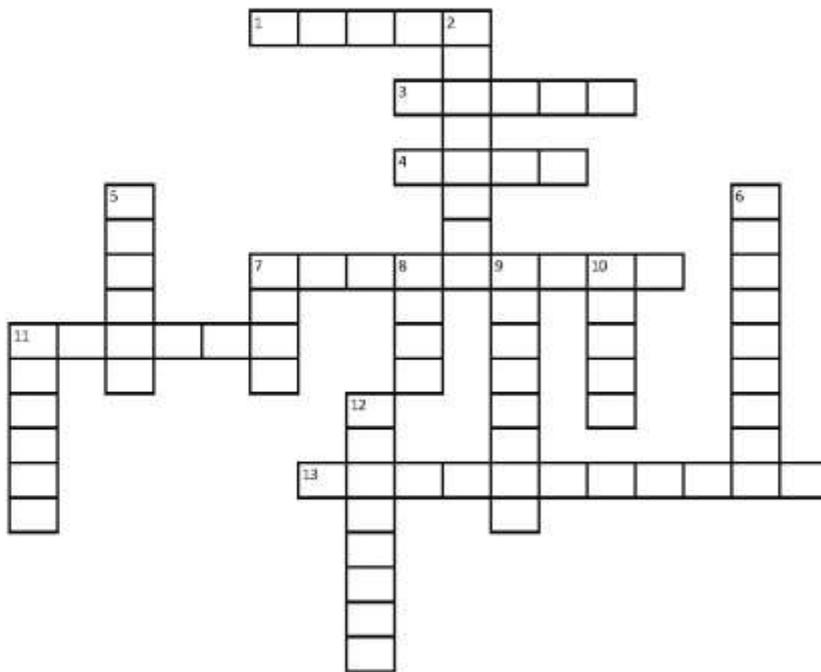


5



7

Les noms de nos rues



Horizontal

Vertical

- 1. le centre
- 3. couleur ou fleur
- 4. lieu de loisir
- 7. annonce le printemps
- 11. il a de belles meules
- 13. une sorte de colombe

- 2. fleur ou confiserie
- 5. on peut y voir des acrobates, mais pas dans notre village
- 6. le ténor de nos nuits d'été
- 7. pour passer la rivière
- 8. verte chez nous
- 9. symbole de la modestie ou de l'amour secret
- 10. souvent dure
- 11. prénom d'un oiseau pêcheur
- 12. je te plumerai

Combien de mots pourriez-vous former avec les lettres qui composent le nom de notre commune?

- G - - - - E
- H - - - E
- G - - - - R
- C - - - - - E
- A - - - - - R
- M - - - - R
- A - - - - - R
- E - - - - E
- A - - - - E
- E - - - - R
- M - - - - E
- G - - - - R
- M - - - - - E
- E - - - - - R
- R - - - - - R
- M - - - - E
- C - - - - - R
- E - - - - R

Solutions au bas de la 3ème de couverture



**Demande d'un badge d'accès aux déchèteries
Communautaires pour LES PARTICULIERS**

REEMPLIR UNE DEMANDE PAR FOYER, EN MAJUSCULE. Merci

Renvoyer le formulaire complété par mail à : environnement@valleesduclain.fr ou par courrier à
Communauté de Communes des Vallées du Clain, 25 route de Nieuil, 86340 La Villedieu du Clain

Joindre impérativement une copie d'un JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent.

**Dans un délai de 10 à 20 jours, le badge vous sera
envoyé directement à votre domicile.**

NOM 1 : PRENOM 1 :
 NOM 2 : PRENOM 2 :
 APPT : N° : VOIE :
 LIEU-DIT :
 CP : COMMUNE :
 TEL FIXE : TEL PORTABLE :
 NB DE PERSONNES DANS LE FOYER : COURRIEL :
 N° de bac JAUNE* : N° de bac MARRON ou GRENAT :
 *pour les foyers équipées de bacs jaunes numéros figurant au dos du bac ou code barre

LOCATAIRE PROPRIETAIRE
 SI LOCATAIRE COORDONNEES DU PROPRIETAIRE : Nom
 Adresse
 CP Commune : Tel :

Vu le règlement des déchèteries Communautaires.

**Le badge est gratuit et délivré à un seul exemplaire par foyer.
En cas de déménagement le badge restera en place, celui-ci est attribué au logement.**

Signature





